



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTT CRETEIL, LE 9 DECEMBRE 2023

Conformément au titre II des Statuts et au titre I du Règlement intérieur de la Fédération Française de Tennis de Table, les délégués des ligues régionales et des comités départementaux sont convoqués en Assemblée générale, le samedi 9 décembre 2023, à partir de 10h00, à la Maison du Handball, 1, rue Daniel Costantini, 94000 Créteil.

**Président :** Gilles ERB

**Membres du Conseil fédéral présents :**

Patrick BEAUSSART (président de ligue), Bruno BELLET (vice-président délégué), Pierre BLANCHARD, Sophie BODIN, Anne BOILEAU-DEMARET, Christian BRIFFEUIL (président de ligue), Jean-René CHEVALIER (président de ligue), Jean-Paul CHILON (président de ligue), Adrien DODU (trésorier général), Bernard FERRIERE (président de ligue), Michel GADAL, Jean-Luc GUILLOT (président de ligue), Thibaut HURIEZ, Fabrice KOSIAK, Françoise LAPICQUE (secrétaire générale), Stéphane LEBRUN, Guy LETROT (président de ligue), Patrick LUSTREMANT, Daniel MARCHAND (président de ligue), Emmanuel MARZIN (vice-président), Christophe PORTE (président de ligue), Jean-Michel POULAT, Claude RAECKELBOOM, Carole SEVE (vice-présidente), Jean-Michel TALBA (président de ligue), Renan THEPAUT (président de ligue), Robert VASSEUR (président de ligue), Miguel VICENS, Maurice VIDAL, Isabelle WEGEL.

**Membres d'honneur :**

Joël CHAILLOU, Nicole COURY, Jean-Claude MOLET, Karine TABLIN, Gérard VELTEN, Michèle WILLOT

**Direction administrative :**

Magali ANDRIER, Directrice générale DTN Adjointe

Thomas CHEVALIER, Directeur général adjoint

Odile PERRIER, Cheffe de Cabinet

Clément CHIRON, Frédéric IMBERT, Rozenn JACQUET-YQUEL, Malory LASNIER, Stéphane LELONG, Franck SAULNIER (directeurs de pôle)

**Direction technique :**

Jean-Nicolas BARELIER, DTN

**Présentateur :**

Damien MARTIN

**Excusés :**

Thierry ALBERTIN (président de ligue), Marie FRANCISCO (trésorière générale adjointe), Lénaïck LOYANT (vice-président), Christian PALIERNE, Sandrine RALAIARISON, Caroline TURLOTTE (médecin national fédéral), Marion VAYRE (présidente de ligue)

## Liste d'émargement :

### Délégués de ligues

01 – Auvergne-Rhône-Alpes :	Gilbert CHAVEROT, Sylvain FERRIERE, Jean-Luc GUILLOT, Nathalie PARAVY, Alain SAUGUES
02 – Bourgogne-Franche Comté :	Patrick CANNET, Bernard FERRIERE
03 – Bretagne :	Sophie BODIN, Joël LE DIOURON, Renan THEPAUT
04 – Centre-Val de Loire :	Nico ANGENON, Jean-Paul CHILON, Philippe LEBON
05 – Corse :	Robert VASSEUR, Bernard TRAMONI, Catherine VASSEUR
06 – Grand Est :	Philippe BOLMONT, Françoise LAPICQUE, Christophe PORTE, Anthony SCREMIN
07 – Hauts-de-France :	Jean-Pierre DELATTRE, Thibaut HURIEZ, Patrick LUSTREMAN, Christian BRIFFEUIL
08 – Île-de-France :	Pierre FREYCENET, Jacques RAY, Didier ROUSSEAU
09 – Normandie :	Sylvie AVIT-RELET, Joël DERENNE, Guy DUSSEAUX, Guy LETROT
10 – Nouvelle Aquitaine :	Philippe DUMONTEIL, Daniel MARCHAND, Arnaud VALIERE
11 – Occitanie :	Christian RABAUD, Gérard RIFFAUD, Julien ROCOPLAN, Gilles BALDASSARI
12 – Pays de la Loire :	Jean-François BORDRON, Jean-René CHEVALIER, Jacques BARRAUD, René OIRY
13 – Provence-Alpes-Côte d'Azur :	Isabelle WEGEL, Arnaud GEBLEUX
30 – Guyane :	Elidia ALCIDE DIT CLAUZEL
31 – La Réunion :	Isabelle ALLIOT-MICHOUX
32 – Nouvelle Calédonie :	Benoît COQUELET
33 – Guadeloupe :	Manuel MERI
34 – Martinique :	Jean-Michel TALBA
36 – Mayotte :	excusé
37 – Tahiti :	absent
38 – Wallis et Futuna :	absent

### Délégués de comités départementaux

01 – Ain : excusé	02 – Aisne : excusé
03 – Allier : excusé	04 – Alpes du Sud : absent
06 – Alpes Maritimes : excusé	07/26 – Drome/Ardèche : excusé
08 – Ardennes : Julien DUPONT (non votant)	09 – Ariège : excusé
10 – Aube : excusé	11 – Aude : absent
12 – Aveyron : absent	13 – Bouches du Rhône : Arnaud GEBLEUX
14 – Calvados : Philippe ANTOINE	15 – Cantal : excusé
16 – Charente : Jean DUPEYRAT	17 – Charente Maritime : Jamy LHOSTE
18 – Cher : Maryvonne GIRAULT (non votant)	19 – Corrèze : Pierre BONJEAN
21 – Côte d'Or : François DOS-REIS	22 – Côtes d'Armor : excusé
23 – Creuse : excusé	24 – Dordogne : excusé
25 – Doubs : excusé	27 – Eure : excusé
28 – Eure et Loir : Stéphane OLLIVIER	29 – Finistère : excusé
30 – Gard : Christian RABAUD	31 – Haute Garonne : excusé
32 – Gers : Jean-Claude TURCHETTI	33 – Gironde : Luce GELLIBERT
34 – Hérault : Jean-Marc FABRE	35 – Ille et Vilaine : excusé
36 – Indre : Sylvie VACHET	37 – Indre et Loire : excusé
38 – Isère : Donatien DE HAUTECLOCQUE	39 – Jura : Thierry DUMONT-GIRARD
40 – Landes : excusé	41 – Loir et Cher : excusé
42 – Loire Haute Loire : excusé	44 – Loire Atlantique : Sonia PRODHOMME
45 – Loiret : Fabrice CHANTRIAUX	46 – Lot : excusé

47 – Lot et Garonne : Michel SANZ	48 – Lozère : Julien ROCOPLAN
49 – Maine et Loire : Claude TROISPOILS	50 – Manche : excusé
51 – Marne : excusé	52 – Haute Marne : absent
53 – Mayenne : excusé	54 – Meurthe et Moselle : Jean-Marie DEPARDIEU
55 – Meuse : excusé	56 – Morbihan : excusé
57 – Moselle : absent	58 – Nièvre : absent
59 – Nord : Dominique COISNE	60 – Oise : Martine DRAY
61 – Orne : excusé	62 – Pas de Calais : Emmanuel MACHON
63 – Puy de Dôme : Didier GOUGIS	64 – Pyrénées Atlantiques : excusé
65 – Hautes Pyrénées : absent	66 – Pyrénées Orientales : excusé
67 – Bas Rhin : Nicolas VEJUX	68 – Haut Rhin : excusé
69 – Rhône : Sylvain FERRIERE	70 – Haute Saône : Laurent MILLOTTE
71 – Saône et Loire : Dominique DANTIGNY (nv)	72 – Sarthe : Francis HERVE
73 – Savoie : excusé	74 – Haute Savoie : excusé
75 – Paris : Marc-Olivier GELLER (non votant)	76 – Seine Maritime : Adrien POIGNIE
77 – Seine et Marne : Jonathan DESAUNOIS	78 – Yvelines : Marie-Hélène D'ARBONNEAU
79 – Deux Sèvres : excusé	80 – Somme : excusé
81 – Tarn : excusé	82 – Tarn et Garonne : excusé
83 – Var : excusé	84 – Vaucluse : Eric FELLON
85 – Vendée : absent	86 – Vienne : Gilles POREL
87 – Haute Vienne : Daniel SAUTERAUD (nv)	88 – Vosges : Etienne ROBERT
89 – Yonne : absent	90 – Belfort : absent
91 – Essonne : Gérard GUYOT	92 – Hauts de Seine : excusé
93 – Seine St Denis : Christiane DEMEILLAT	94 – Val de Marne : Claude MARCASTEL
95 – Val d'Oise : Franck JAMES	98 – Haute Corse : excusé
99 – Corse du Sud : Robert VASSEUR	9E – Comité Provincial Nord : absent
9F – Comité Provincial Sud : Benoît COQUELET	

### **Déroulement de l'Assemblée générale :**

Il est rappelé aux invités qu'ils sont les bienvenus mais qu'ils ne peuvent pas intervenir. Durant l'Assemblée générale, les prises de parole sont réservées aux délégués des ligues et des comités départementaux, aux élus du Conseil fédéral et aux membres d'honneur, conformément à l'article 3 du Règlement intérieur. Les débats sont retransmis en simultané sur la chaîne YouTube de la FFTT.

### **Déroulement des votes :**

Les votes sont effectués par voie électronique via la plateforme KEYWIVOTE.  
Un vote 0 est organisé pour s'assurer du bon fonctionnement des boîtiers.

## **Point 1 - Ouverture de l'Assemblée générale**

A 10h00, le Président, Gilles Erb, déclare l'Assemblée générale ouverte.

*Mesdames et Messieurs*

*- les membres d'honneur*

*- les membres du Conseil fédéral*

*- les présidents des ligues et des comités départementaux*

*Mesdames et Messieurs les délégués,*

*Chers amis pongistes,*

*Je vous souhaite la bienvenue à cette septième assemblée générale de la mandature 2020-2024 que je déclare ouverte.*

*Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour une assemblée générale construite autour de trois temps forts : les évolutions des statuts de la FFTT, la présentation du budget prévisionnel 2024 et la célébration de la nouvelle promotion des mérites fédéraux.*

*Avant toute chose, je voulais d'abord vous remercier d'avoir pris de votre temps aujourd'hui pour échanger et vivre ensemble notre passion.*

*Enfin, je terminerai ces propos introductifs en vous disant mon souhait que cette réunion soit un lieu d'expression, de débat dans un climat de respect et de sérénité.*

*Chers amis, je vous souhaite une très belle Assemblée générale.*

Le Président poursuit en rendant hommage aux personnes décédées.

*Je vous propose tout d'abord un moment de recueillement pour tous les membres de la famille du tennis de table disparus récemment.*

*J'ai une pensée émue pour la disparition de Jean DOUILLY, membre d'honneur de la FFTT et ancien président de la ligue des Hauts-de-France disparu le 20 juin 2023 et de Rachid KHEDIM, président du comité de la Meuse, disparu le 30 octobre 2023.*

*Permettez-moi de partager avec vous ma profonde émotion suite à la disparition tragique de Didier NURDIN et de son épouse Isabelle, assassinés le lundi 27 novembre 2023 dans leur maison de Chateauvillain par leur fils cadet Valentin. J'ai une pensée émue pour les parents de Didier, leur fils aîné Titouan et ses deux demi-sœurs. Il a été membre de l'équipe de France, deux fois champion de France par équipe, champion du monde universitaire par équipe en 1992, membre du comité directeur de la FFTT durant deux olympiades de 1997 à 2004 et « père de SPID » et de la réforme des classements par points.*

Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en leur mémoire.

*Mais la vie du tennis de table c'est aussi des mariages.*

*Le 6 mai 2023, Thibaut HURIEZ a épousé Marielle à Compiègne. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.*

La Secrétaire générale, Françoise Lopicque, signale une modification dans l'ordre du jour, avec le retrait du rapport du Médecin fédéral (point 12), Caroline Turlotte étant absente suite à un décès dans sa famille.

Trois vidéos courtes seront présentées entre les interventions, pour présenter le bilan de l'activité de la Direction technique nationale sur les sujets du ping éducatif et compétitif, pour évoquer le bilan du ping Actif et des événements promotionnels et pour retracer le bilan de l'activité Haut-Niveau.

A l'issue du point 7, l'Assemblée générale sera suspendue pour une pause déjeuner.

#### **Ordre du Jour**

1. Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2023
3. Allocution du Président fédéral
4. Rapport moral de la Secrétaire générale
5. Evolution de la gouvernance, Conseil de gouvernance et Fédération à mission
6. La licence Dirigeant
7. Remise du Mérite fédéral de bronze
- Pause déjeuner
8. Statuts et règlement intérieur : vote des modifications
9. Remise du Mérite fédéral d'argent
10. Point financier : présentation et vote du budget prévisionnel 2024
11. Rapport du DTN
- ~~12. Rapport du Médecin fédéral~~
13. Remise du Mérite fédéral d'or
14. Clôture de l'Assemblée générale

Les excusés sont mentionnés en ouverture du procès-verbal.

## **Point 2 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2023**

Après une explication des modalités à suivre pour permettre le vote électronique et un vote test pour s'assurer du bon fonctionnement des boitiers, et aucune question n'étant posée ni aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote pour l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Vote n°2	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre de voix au 30/06/2023	150	12844
Délégués présents	87	9112
Taux de participation	58,0%	72,89%
Bulletins valablement exprimés	80	8514

	Nombre de voix		
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1 <sup>er</sup> avril 2023	Pour	8423	98,93%
	Contre	91	1,07%
	Abstention	598	N/A

### **Décision :**

**Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2023 est adopté, par un vote à la majorité simple.**



## **Point 3 – Allocution du Président fédéral – Gilles Erb**

*Mesdames et Messieurs,*

*Le 2 mars 2022, sous l'impulsion de la ministre des Sports Roxana Maracineanu, fut promulguée par le président de la République la loi 2022-296 visant la démocratisation du sport. Elle a apporté son lot d'avancées comme le développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre. Elle a aussi suscité une certaine incompréhension du mouvement sportif s'agissant du 3<sup>ème</sup> volet à savoir rénover la gouvernance des fédérations sportives. En effet, bousculées (voire dans certains cas fragilisées) par l'application de la loi NOTRe en 2015 agrandissant les régions, par la création de l'agence nationale du sport et de sa déclinaison territoriale en 2019 et par la crise sanitaire en 2020, les fédérations sportives sont à nouveau contraintes de s'adapter pour intégrer des changements profonds de gouvernance. Je salue le travail du groupe ad'hoc sous la houlette de Patrick Lustremant, président de la commission statuts et règlement, et de Françoise Lapicque, secrétaire générale. Je remercie également les présidents de ligue pour leur contribution. Ce dossier vous sera présenté au cours de cette AG.*

*Parallèlement, le mouvement sportif est fragilisé parce qu'il n'est pas toujours exemplaire : suspicion de corruption pour l'attribution d'une compétition internationale, mise à jour de violences sexistes, sexuelles et de pressions psychologiques dans des centres d'entraînement de haut niveau, dopage d'un athlète dans sa course effrénée à la médaille, discrimination dans les stades en fonction de la couleur de la peau ou de l'orientation sexuelle, conflit d'intérêt dans l'attribution d'un marché, transfert de joueurs de football à des sommes astronomiques. L'image des fédérations se dégrade à mesure que ces dérives sont exposées au grand jour. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'une enquête parlementaire ait été ouverte le 20 juin 2023 sur les défaillances de la gouvernance de certaines fédérations sportives. Elles doivent être combattues avec fermeté et détermination pour éradiquer les déviances qui sont le reflet d'une société malade. Je profite de l'occasion pour rappeler que*

notre premier devoir est de garantir la sécurité de tous nos licenciés et de signaler tous les comportements suspects.

Dans ce contexte et pour éviter tout dérapage, **nous devons impérativement fortifier notre gouvernance**. En ce sens, nous proposons de mettre en place un conseil de gouvernance indépendant afin de promouvoir la bonne gouvernance dans toutes les structures fédérales.

Pour conquérir de nouveaux adhérents, établir un nouveau record de licenciés et attirer plus de pratiquants pour faire de la France une nation sportive, nous devons surmonter trois enjeux : culturel, économique et sportif.

Le premier enjeu est culturel. Nous devons prendre conscience que l'avenir des clubs fédérés passe par l'accroissement de leur rôle dans la vie des territoires. Le seul fait de divertir ou de produire des champions n'est plus un motif suffisant pour justifier l'obtention de subventions publiques.

**La santé** est devenue le premier motif de la pratique physique. En effet, nous faisons face à un « tsunami sanitaire » dû à la sédentarité et à l'inactivité physique. L'urgence concerne tout le monde, de la naissance à l'EHPAD. La santé de notre jeunesse doit nous préoccuper. En effet, la capacité physique des jeunes a baissé de 25% depuis 40 ans à cause de la sédentarité qui fera le lit des infarctus précoces. Les anciens et les malades sont également concernés par la sédentarité. Dans ce contexte, nous devons faire évoluer notre offre de ping pour mieux répondre aux attentes d'un public de loisir à la recherche de bien-être dans un climat convivial mais aussi d'adapter notre offre pour accueillir tous les publics.

**L'éducation** par le sport est cruciale lorsque nous savons qu'une partie de la jeunesse est en perte de repère. Le club de tennis de table est aussi le lieu d'une éducation au respect des autres, des équipements, de la planète, à la solidarité, au vivre ensemble.

**L'insertion par le sport** est un enjeu fondamental parce que le sport est une école de la citoyenneté qui permet de vivre la fraternité dans son club, l'égalité face aux règles et la liberté par l'émancipation. Il est l'occasion de faire évoluer des comportements, d'apprendre des règles de vie qui permettront aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'insérer professionnellement.

Le club de ping est aussi l'occasion de vivre la **diversité** parce qu'il est un formidable terrain d'inclusion des personnes en situation de handicap, de personnes isolées, des personnes LGBTQIA+, ou des personnes aux origines étrangères.

Enfin, la pratique du tennis de table en club permet **l'épanouissement de toutes et tous**. C'est un carrefour de vie, un lieu de tous les possibles. Il permet de se former, de renforcer sa confiance en soi, de trouver un stage grâce à un autre adhérent, d'accéder à l'emploi par la grâce d'un bénévole employeur et pourquoi pas de connaître l'amour. La richesse des rencontres au sein du milieu associatif fédéré est une incommensurable opportunité d'infléchir positivement la trajectoire d'une vie. Rappelons que le sport ne porte pas de valeurs positives en soi. C'est bien aux encadrants de nos clubs de transmettre ces valeurs associatives.

Vous le constatez, **la puissance du sport est fantastique**. Considéré comme le 3ème lieu d'éducation après la famille et l'école, le club de demain est un formidable vecteur de lien social, d'apprentissage de la citoyenneté et d'épanouissement dans les valeurs du vivre ensemble. Bien sûr, il n'est pas envisageable d'imaginer que chaque club s'empare de tous ces sujets. À chacun d'identifier ses enjeux en fonction de ses caractéristiques. Quels que soient leur choix, les clubs sportifs fédérés sont une véritable école de la vie, **des fabriques de bonheur**.

**La FFTT s'engage dans cette mutation culturelle à travers son programme Ping citoyen**. Dans ce cadre, nous avons lancé le dispositif une école une table pour les jeunes des écoles primaires, les opérations du stade vers l'emploi ou des clubs sportifs engagés ou encore le ping santé avec l'ouverture de sections destinées aux personnes atteintes des maladies d'Alzheimer ou Parkinson. À l'heure où chacun s'interroge sur le **sens** qu'il veut donner à ses actions, les fédérations se questionnent, comme l'ont fait les entreprises il y a une quinzaine d'années, sur leur **raison d'être**. Cette démarche vertueuse qui considère que le sport d'aujourd'hui est plus que du sport, nous conduit vers une évolution de nos statuts pour ancrer cette dimension sociale en devenant l'une des premières **fédérations sportives dite à mission**.

Le deuxième enjeu est celui du **financement** et de l'impérieuse nécessité de transformer notre modèle économique. En effet, les subventions publiques sont amenées à décroître dans un avenir proche. Aussi, nous devons **diversifier les sources de financement**. En ce sens, nous sommes une des premières fédérations à avoir

créé une Fondation : la Fondation Jacques Secrétin qui nous a permis de générer 75K€ depuis 2022. De plus, nous devons attirer de nouveaux partenaires privés en nous **différenciant** par rapport à nos concurrents grâce à nos valeurs, notre raison d'être, notre récit d'une activité à la fois olympique et populaire utile à la société. **L'image** de notre fédération doit être choyée car elle constitue notre meilleur atout. Je m'y emploie avec énergie. Je suis convaincu que nous devons aussi adopter une logique de services pour nos clubs, nos adhérents et les pratiquants occasionnels. Le « tout gratuit » est un piège qui repose sur le postulat que la gratuité est un facteur d'attractivité alors qu'il réduit à la fois la valeur du produit, bien souvent la qualité du service rendu et la possibilité d'investir dans des équipements et des ressources humaines indispensables à notre développement. In fine, cette politique a pour effet de ne pas toujours être au rendez-vous de l'accueil et de la satisfaction des adhérents. Enfin, je suis persuadé que nous devons créer de **nouvelles compétitions** qui soient rémunératrices pour la FFTT et envisager d'organiser des compétitions internationales prestigieuses qui renforceront notre image et donc notre valeur.

S'agissant du **budget prévisionnel 2024**, le trésorier général, Adrien DODU, vous indiquera qu'il sera légèrement déficitaire. En ouvrant la focale sur le **mandat 2020-2024**, les deux premières années, nous avons mené une gestion financière prudente ne sachant pas quelle serait la durée de la crise sanitaire, le montant des aides et la force de la reprise. Cette stratégie nous a permis de réaliser deux exercices excédentaires à hauteur respectivement de 376 712 € en 2021 et de 635 842 € en 2022. Au sortir de la crise à mi-mandat, il nous a paru légitime d'accélérer le déploiement de notre programme. Cela explique d'une part un exercice 2023 qui sera faiblement déficitaire comme prévu et d'autre part un budget prévisionnel 2024 de -200 000 €. En effet, l'inflation, la poursuite de la professionnalisation, en l'occurrence un juriste, l'investissement en ressources informatiques, la préparation de nos équipes de France pour les Jeux Olympiques et la montée en puissance du programme fédéral sont les principaux éléments explicatifs de ce budget prévisionnel. Au final, je retiens, qu'à l'échelle du mandat, et grâce à des outils de pilotage financiers de plus en plus performants, nous aurons renforcé les fonds associatifs.

Le troisième enjeu est sportif. La compétition reste au cœur de l'activité traditionnelle du club. Pour donner une inflexion positive à la courbe des licenciés compétiteurs, nous avons engagé, avec les territoires, une réflexion autour des compétitions et notamment du critérium fédéral et des tournois. Notre ambition est de compléter l'offre de compétitions individuelles et par équipes. Dès la semaine prochaine, de nouveaux échanges sont prévus avec les territoires.

Dans 230 jours, la France accueillera les Jeux Olympiques et dans 263 jours les Jeux paralympiques. La réussite des JOP repose sur notre capacité à répondre à **trois défis** : **gagner des médailles, accueillir les nouveaux adhérents et animer nos clubs.**

**Nous sommes fiers de nos championnes et de nos champions.** Ils donnent une très belle image de notre sport et de notre fédération. Nous mettons tout en œuvre pour les placer dans les meilleures conditions possibles pour qu'ils puissent performer. J'aimerais saluer l'engagement des joueuses et des joueurs, de tout le staff des équipes de France et des supporters qui donnent une belle image de notre sport.

**La pression médiatique** est déjà forte. En 2023, nous nous faisons accompagner par Havas Play pour gérer les nombreuses sollicitations de la presse. Nous avons prévu de nous en passer en 2024 compte tenu de nos capacités de financement réduites. Nous verrons s'il est opportun d'infléchir cette position.

**Les Jeux Olympiques de Paris 2024** mettent une lumière de plus en plus intense sur le sport. Nous profitons déjà de l'engouement de cet événement extraordinaire comme en témoigne notre visibilité grandissante dans les médias mais aussi la hausse de la fréquentation dans nos clubs. Nous le savons, les Jeux vont donner envie à de nombreux enfants de faire du sport et n'en doutons pas de faire du tennis de table pour ressembler à nos championnes et champions. À nous d'anticiper ce phénomène, de savoir en profiter et de ne pas laisser passer l'occasion de gonfler nos effectifs. Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur **trois obstacles** que nous devons surmonter ensemble : **les équipements, les encadrants et les bénévoles.**

Le premier obstacle est lié aux équipements. Pour accueillir plus de monde dans nos clubs, nous devons disposer **d'infrastructures** suffisantes en nombre et en qualité. Certains manquent de créneaux et font donc face à une saturation de leur équipement, d'autres manquent tout simplement de salles. À nous de savoir peser sur les collectivités pour faire valoir nos besoins et innover notamment à travers la création de nouveaux espaces de pratique. C'est le sens de mes tournées dans les territoires par exemple en région Sud en mars 2023, en

Occitanie en juin et en région Bretagne en septembre 2023 pour appuyer des dossiers de construction de salles spécifiques comme à Antibes, à Montpellier, à Toulouse ou encore à Plescop. Mon ambition est de mettre la fédération, et notamment le pôle accompagnement des territoires, au service des ligues, des comités et des clubs.

Le second obstacle est celui de **l'encadrement bénévole ou professionnel** qu'il faudra étoffer. La FFTT soutient la professionnalisation des territoires à travers les conventions et a fait évoluer les contenus de l'offre et les modalités de formation. J'ai le plaisir de vous annoncer que le nouveau **CQP animateur de tennis de table** a reçu l'agrément de France compétences et une première promotion spéciale Paris 2024 pourra voir le jour au premier trimestre 2024. Ma conviction est que nous devons aussi susciter des vocations dans les clubs, mieux faire connaître nos formations et lancer une grande campagne de recrutement. Le dispositif « ANS emploi » qui sera mieux doté en 2024 qu'il ne l'a été en 2023 sera une aide précieuse.

Enfin, le troisième obstacle sera de surmonter la crise des **dirigeants bénévoles**. Assisterons-nous à un arrêt massif des bénévoles après les JOP de 2024 ? Le bénévolat associatif, si essentiel pour la vie de nos clubs, baisse depuis 2010. Si cette diminution concerne toutes les générations, elle touche surtout les plus âgées (+65 ans) et semble durable chez les plus de 50 ans (INJEP, 2023). Certains d'entre eux sont fatigués, d'autres sont exaspérés par les nouveaux comportements des adhérents, par la multiplication des injonctions et par la complexification des procédures. Mais, en 2023, on observe une reprise du bénévolat associatif notamment chez les plus jeunes. C'est une tendance encourageante. Certes, leur façon de s'engager est différente. Pour éviter cet exode des bénévoles, il me semble indispensable d'agir dans deux directions : **donner envie aux bénévoles de poursuivre leur action au sein de la famille pongiste** et **susciter des vocations pour convaincre des adhérents ou des parents de donner un coup de main**. La qualité de l'accueil et des infrastructures, mais aussi la force du projet du club, ses valeurs, la convivialité sont des atouts. Du côté fédéral, j'ai souhaité soutenir et valoriser les bénévoles des clubs mais aussi des comités départementaux et des ligues. C'est le sens de l'action des élus fédéraux qui ont participé à 32 Assemblées Générales en 2023. C'est la raison pour laquelle j'ai félicité et remercié par écrit toutes les présidentes et tous les présidents des clubs l'année dernière, tous les arbitres cette année. De plus, nous avons réformé les modalités d'attribution des mérites fédéraux et je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui tous les récipiendaires pour leur dire un grand et chaleureux MERCI. C'est pourquoi nous vous proposerons aujourd'hui de créer la licence dirigeant pour les présidents, les secrétaires et les trésoriers des clubs, des comités et des ligues. Elle sera adossée à des avantages associés. C'est encore pour mettre en avant les bénévoles que nous organiserons après cette AG les **Trophées du Ping** afin de mettre à l'honneur les femmes et les hommes qui font le tennis de table. Nous devons aller encore plus loin en simplifiant la gestion des associations, les tâches administratives mais aussi en donnant **du sens** à notre action notamment à travers le soutien de causes caritatives. Mais une chose me paraît essentielle pour susciter des vocations : ensemble, **disons fort ce que le bénévolat nous apporte de positif et en quoi il a changé nos vies**.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une formidable opportunité pour renforcer la place du sport dans la société, pour **inspirer** la jeunesse, pour faire parler du tennis de table, pour valoriser vos clubs. En ce sens, le président de la République a proclamé le 25 juillet 2022 la promotion de l'activité physique comme **Grande Cause Nationale en 2024** (une première depuis 46 ans !). L'objectif est d'amplifier la mobilisation populaire en incitant les Français à faire plus de sport, en mettant plus de sport dans les politiques publiques et en mettant à contribution toutes les forces vives du pays au-delà des sportifs. Les enjeux sont de positionner le **sport au cœur de la vie des gens** et de lutter contre la **sédentarité**. Je l'ai dit tout à l'heure, notre société fait face à un tsunami sociétal d'inactivité physique. Cette dernière tue en France, selon le professeur Carré, annuellement entre 40 000 et 50 000 personnes. Les capacités physiques de nos enfants baissent en raison du temps toujours plus grand passé en position assise face aux écrans. **L'addiction à la chaise et au canapé tue !** Le surpoids et l'obésité gagnent du terrain. Les jeunes sont atteints de plus en plus tôt de maladies chroniques d'adultes comme le diabète de type 2, la dépression, l'infarctus. L'inactivité physique est une bombe à retardement sanitaire ! Nous avons une responsabilité pour dire : ça suffit !

**Parce que nous avons clarifié et étoffé notre offre de pratique tout au long de la vie**, la FFTT répond parfaitement aux enjeux de la Grande Cause Nationale. En effet, en proposant de nouvelles perspectives aux clubs pour **animer**, par exemple grâce au ping en extérieur ou au Ping VR, notre volonté est de les aider à conquérir de nouveaux pratiquants. L'année 2024 sera le moment d'ouvrir largement les portes de vos clubs et **d'animer** vos quartiers, vos villes et vos campagnes. L'action fédérale est résolument tournée vers l'apport de **services aux clubs** pour relever nos défis.

Vous l'avez compris, nous voulons écrire, avec vous, un **nouveau récit** pour la FFTT. Celui d'un **sport de performance** qui fait vibrer, qui fait rêver, qui inspire, qui structure de par sa dimension compétitive mais aussi celui d'un **sport utile** qui soigne, qui éduque, qui éclaire, qui rassemble, qui insère, qui fait bouger de par sa dimension sociétale. Ces deux facettes d'un même sport, « le Ping », sont complémentaires et indissociables. Cette dualité performance sportive et performance sociale est **le marqueur** de notre projet politique et positionne la FFTT dans le giron des fédérations qui travaillent dans le bon sens.

Cette **orientation stratégique** se traduit premièrement par une volonté de performer aux JOP et de rénover nos compétitions ; et deuxièmement par une clarification et un élargissement de l'offre sportive pour aider les clubs à conquérir de nouveaux adhérents, y compris les plus éloignés du sport. Dans cette perspective, la fédération doit poursuivre sa professionnalisation pour apporter **aux clubs** les meilleurs services afin de les aider à relever les défis qui s'imposent à eux. Cela requiert aussi que la FFTT soit résolument orientée vers les **territoires**.

Chers amis,

La société change avec son lot de violence, d'exclusion et de déviance. Nelson Mandela a dit : « Le sport a le pouvoir de changer le monde ». Le tennis de table doit se prendre en main pour préciser sa raison d'être, pour fortifier sa gouvernance et pour évoluer à partir de ce que les acteurs de terrain font de **merveilleux au quotidien dans les clubs**. Mettez en valeur ce que vous apportez à vos concitoyens. Le sport est un diamant brut. Nous devons faire savoir que le tennis de table pratiqué en club permet de le façonner, de lui donner de l'éclat et de le rendre ainsi utile à la société. **Vous** savez comment le sculpter pour qu'il ait du sens. D'un côté l'inspiration de la haute performance, de l'autre la force d'une pratique sportive en club fédéré garant des valeurs associatives.

**Je vous remercie sincèrement** pour le temps que vous consacrez bénévolement à notre sport et pour le travail que vous effectuez dans les territoires au plus près de la population.

**Je suis très fier** d'être à la tête de cette fédération et de ce que nous accomplissons ensemble.

Je vous remercie pour votre écoute.

Gilles ERB, Président



## **Point 4 – Rapport moral de la Secrétaire générale – Françoise Lapique**

Mesdames, messieurs les délégués, chers amis,

De façon relativement traditionnelle, je démarrerai mon intervention par la description de notre population pongiste, en termes de licenciés et clubs, et de pratique sportive.

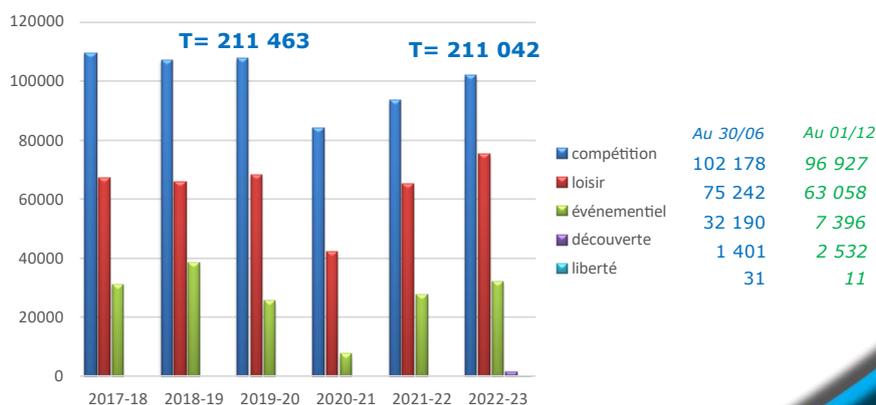
Cet histogramme retrace les six dernières saisons, pour rappeler la quasi-constance que nous avons autour de 205 000 à 207 000 licenciés depuis plusieurs années, avec un pic observé en 2019-20 à 211 463, suivie de la chute que vous connaissez en raison de l'épidémie Covid.

Le début de remontée observée en 21-22 s'est accentué lors de la saison écoulée, avec un total de 211 042, qui a frôlé le record de juin 2020.

Le ping attire moins les dames, qui ne représentent que 20% de la population, mais autant les jeunes que les moins jeunes (51%).

Les statistiques au 1<sup>er</sup> décembre dernier sont très encourageantes, puisque nous avons un total de licences en club plus important que les saisons précédentes à même date, et même très proche de celui de 2019 en nombre de licences compétition, alors que le nombre de loisirs est bien supérieur.

## Évolution des licences: au 30 juin



19.8% de féminines (10.0% compétition)  
51.0% de jeunes (34.7% compétition)

Ceci n'est donc pas dû uniquement à la nouvelle licence découverte : celle-ci, mise en place en décembre l'an dernier, montre cette année son intérêt pour faire découvrir l'activité aux nouveaux adhérents potentiels, tout en leur offrant une assurance pour leur pratique, puisqu'un peu plus de 2 500 ont été proposées, dont 335 étaient encore actives à la fin du mois de novembre. La licence liberté semble un peu moins utilisée pour le moment, mais gageons que le déploiement des espaces de ping en extérieur lui donnera plus d'ampleur dans l'avenir.

## En région et département

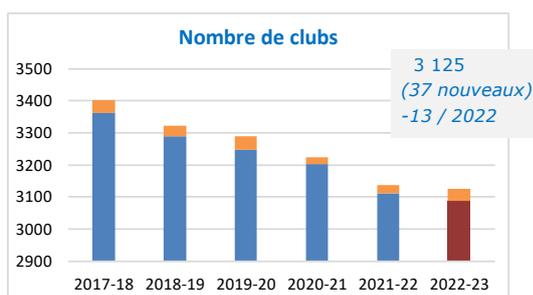
Ligues	Total	Nb/1000 hab.	Féminines	F %
1- Ile de France	32 891	2.49	5 791 (2)	17.6%
2- Hauts de France	30 542	3.02	8 401 (1)	27.5%
3-Auvergne Rhône Alpes	23 425	2.40	5 067 (3)	21.6%
4-Pays de la Loire	20 936	5.10	2 801 (6)	13.4%
5- Nouvelle Aquitaine	16 623	2.42	2 651 (8)	15.9%
6-Grand Est	16 548	2.45	4 006 (4)	24.2%

Toutes licences  
(30/06)

Départements	Total	Nb/1000 hab.	Féminines	F %
1- Nord	17 302	3.48	5 337 (1)	30.8%
2- Loire Atlantique	7 622	4.55	1 133 (8)	14.9%
3- Yvelines	6 931	4.32	1 383 (6)	20.0%

Cette augmentation s'est fait sentir dans toutes les régions, et ce sont maintenant 10 ligues qui sont passées au-dessus de la barre des 10 000 licenciés en clubs (8 la saison précédente). Et ce sont les mêmes que l'an dernier qui sont dans le top 6, dans un ordre très peu différent. Une explication partielle repose sur la densité démographique, puisque le taux de pénétration est peu variable, proche de 2.6 pour 1 000 habitants en moyenne, à quelques exceptions près, par exemple Pays de la Loire qui détient le record de 5.1. Les chiffres présentés sont ceux de toutes les licences enregistrées, en club et hors club. Pour les départements, les 3 premiers sont ceux de l'an dernier, dont le Nord qui dépasse les 17 000 licences, avec un peu plus de 8 000 événementielles.

## Clubs



12 clubs sup 400 licenciés – 106 sup 200 – 275 inf 100  
 3 clubs sup 200 féminines - 15 sup 100 – 404 à 0  
 17 clubs à « parité »; 305 sup 25%

585 clubs sans licences loisir  
 192 clubs avec licences découverte

### Moyenne :

57 licenciés (32 compétition s)  
 8 féminines (3 compétition s)

ELANCOURT CTT  
 4S TOURS T.T.  
 TEAM LUCIAN TAUT 06 TT NICE  
 LEVALLOIS SPORTING CLUB TT  
 PARIS 13 TENNIS DE TABLE  
 RAMBOUILLET TT  
 RUEIL ATHLETIC CLUB TT  
 NEUVES MAISONS TT  
 LYON 7 TT GERLAND  
 MONTPELLIER TT  
 FONTENAYSIENNE US TT  
 LE MANS SARTHE TENNIS DE TABLE

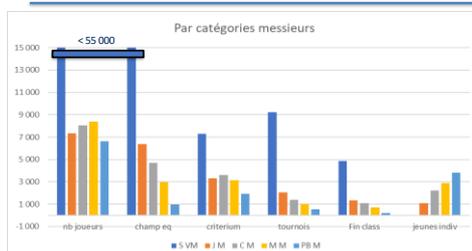


Concernant le nombre de clubs, la décroissance observée précédemment a nettement diminué lors de la saison dernière, puisqu'il ne manque globalement que 13 clubs, grâce à 37 créations, pour un total de 3 125. Là aussi la tendance à l'amélioration se dessine, puisque nous avons déjà 33 nouveaux clubs à date sur 3 099 clubs affiliés, et que ce chiffre pourra encore augmenter. Le nombre moyen de licenciés a augmenté et passé de 50 à 57 en 2022-23 (32 compétition en moyenne, 8 féminines seulement en moyenne !). Ce sont 12 clubs qui totalisent plus de 400 licenciés, et sur le podium : Elancourt, 4S Tours et Nice ; 3 ont plus de 200 licenciées féminines (Nice, Elancourt et Neuves Maisons, dans cet ordre). A quasi-parité, nous avons 17 clubs, 305 avec plus de 25% de féminines, mais malheureusement 404 avec 0 !

Zéro aussi, mais cette fois pour les licences loisir, dans 585 clubs, qui proposent donc exclusivement une activité compétition. Mais la plupart des clubs participent aux différentes compétitions, pratiquement tous au championnat de France par équipes, puisque seulement 222 n'y participent pas : les pratiques sont résumées sur cette diapositive.

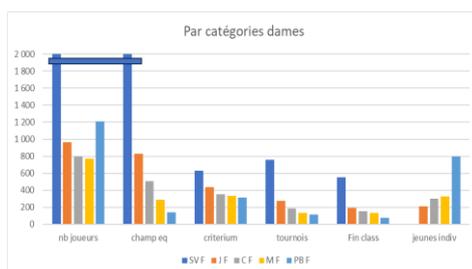
Dans les clubs, environ **68% des licenciés sont compétiteurs**. Une analyse complète réalisée sur la pratique sportive tout au long de la saison 2022-23 montre que 80% participent au championnat par équipes, 22% au critérium fédéral, 16% à des tournois, moins aux deux derniers ensembles.

## Pratique sportive



61 clubs : aucun compétiteur  
 2896 clubs en championnat par équipes  
 dont 2075 : + critérium fédéral  
 1953 : + tournois  
 1280 : + finales par classements

1459 clubs : compétitions vétérans  
 414 clubs : compétitions corpos

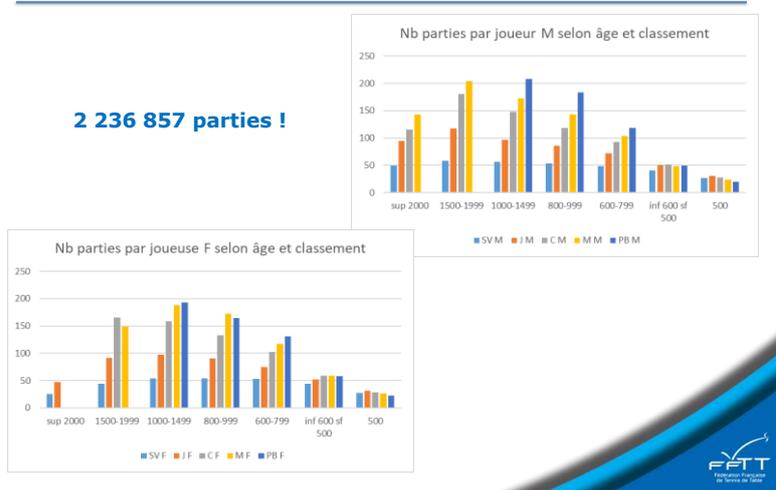


96 625 joueurs:  
 76 517 championnat } 16 530  
 21 281 critérium }  
 15 644 tournois } 7 718  
 9 294 finales par classements }  
 11 641 C. individuelles jeunes }



Sur ces schémas, on constate que les adultes participent principalement au championnat par équipes, et sans vraie surprise que les jeunes sont surtout au critérium ou sur les compétitions qui leur sont réservées localement. Cela se retrouve sur le nombre de parties disputées lors de la saison, puisque les adultes en ont en moyenne une cinquantaine (14 journées), pouvant aller jusqu'à 4 fois cette valeur pour les plus jeunes, avec un classement supérieur à 600. Cette analyse, plus détaillée et présentée ici de façon résumée, permettra de mieux cerner les attentes sportives pour adapter les compétitions à leurs publics.

## Compétiteurs



Pour le **fonctionnement fédéral**, cette année a été particulièrement intense, avec la mise en route des nouvelles licences découverte et liberté, en termes logistiques et informatiques : la prise en compte dans SPID a nécessité des ajustements, et la résolution de nouveaux bugs.

Parallèlement, le contrat d'assurance était arrivé à terme et a été renouvelé, avec tout ce que cela comprend en termes de procédures administratives et financières.

## Fonctionnement fédéral

Déploiement des nouvelles licences

Renouvellement de l'assurance fédérale

Vérification de l'honorabilité et prévention:  
dirigeants – encadrants - arbitres

INFORMATIQUE FÉDÉRALE

SPID D V2  
GIRPE V2

La vérification de l'honorabilité a impulsé une grande campagne de rappel auprès des personnes qui sont en obligation selon les directives ministérielles : arbitres, dirigeants, entraîneurs professionnels et bénévoles, y compris encadrants occasionnels ; pour ces derniers, la responsabilité du club serait engagée si ce n'était pas le cas. Le résultat est assez positif, puisque le nombre de personnes ayant accepté ce contrôle a été multiplié par presque 10, passant de 1 800 début 2022 à 14 000 à ce jour. Par expérience de l'an passé, nous savons également que l'interrogation du FIJAIS va entraîner de très nombreuses vérifications sur les coordonnées des licenciés concernés : j'ai, à ce sujet, une demande pressante auprès de vous pour relayer l'importance que les

vérifications soient réalisées correctement en amont par les clubs avec leurs licenciés, au moment de cocher leur accord.

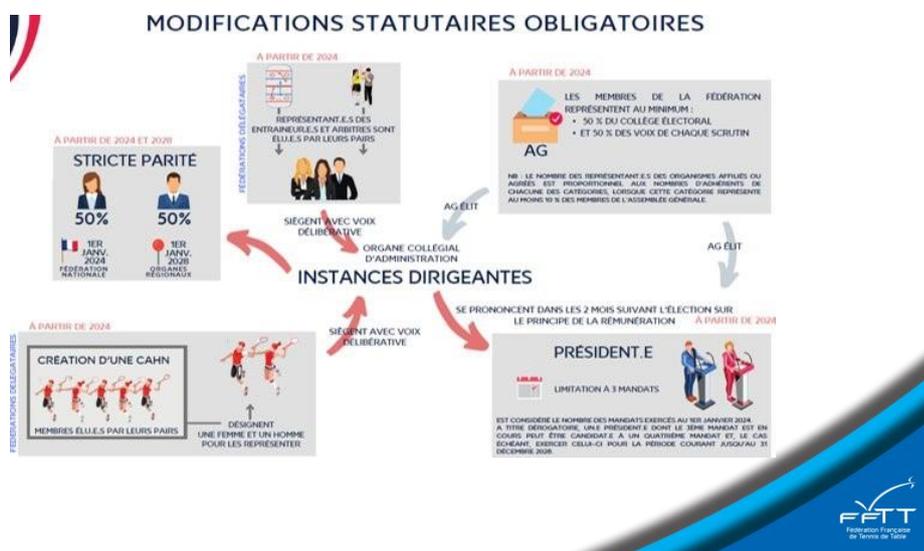
Je pense que vous avez suivi les informations et que vous êtes au fait de la prise en compte du sujet de la prévention par notre ministère de tutelle ; pour notre fédération, tout était déjà mis en œuvre pour cette action, avec l'aide d'un groupe de travail réunissant les acteurs essentiels : comité d'éthique, de déontologie et de lutte contre les violences, avec les instances de discipline, les commissions de formation, statuts-règlements, informatique, le secrétariat général, avec Thomas Chevalier et Manon Corre, juriste, ainsi que la DTN) : ainsi un module de formation a été intégré à toutes les formations en arbitrage et en technique. Le site Internet a été mis à jour pour indiquer plus clairement la démarche à suivre pour la protection des victimes (partenariat avec Colosse aux pieds d'argile) et pour les signalements : probablement efficace puisque nous avons eu un nombre nettement plus conséquent de dossiers à traiter par l'IND (26 cette année).

Cette vérification a également impacté notre logiciel SPID, et donc notre service informatique. Celui-ci, parallèlement a continué à travailler sur les deux logiciels de gestion des compétitions : SPID D pour les compétitions individuelles, GIRPE pour les compétitions par équipes, Freeping by FFTT pour le ping en extérieur. De quoi occuper Michel Ronsin, Samy Bouchareb, récemment embauché en tant que chef de projet pour le développement informatique et les stagiaires en alternance qui les accompagnent.

Enfin, autre gros chantier de la saison écoulée : l'évolution de la gouvernance rendue obligatoire par la loi sport de 2022. Plusieurs aller-retours entre le groupe de travail spécialement constitué et le conseil fédéral ont permis de préparer un projet prenant en compte les obligations légales et les spécificités de notre France pongiste. Vous avez reçu en amont les textes réglementaires qui en ont découlé et qui ont été votés à l'unanimité du conseil fédéral : ils sont un moment important de l'ordre du jour, qui vous sera exposé par le Président Gilles Erb et détaillé ensuite par Patrick Lustremant.

## Fonctionnement fédéral

### Evolution de la gouvernance : loi sport 2022



Vous l'aurez compris, tous ces sujets, et bien d'autres, auront entraîné de nombreux travaux et de nombreuses réunions, pour beaucoup réalisées en distanciel pour plus de fréquence. Ainsi le Bureau exécutif s'est réuni 11 fois cette année, en visio ; le conseil fédéral s'est réuni 6 fois en présentiel et nous nous serons rencontrés deux fois en assemblée générale.

Il me reste à remercier l'ensemble des personnels du siège pour leur implication forte dans l'activité fédérale et à vous souhaiter une excellente continuation de cette année sportive.



## **Point 5 – Evolution de la Gouvernance**

Le président Gilles ERB présente les évolutions de la gouvernance en trois points :

- Les évolutions liées à la loi du 2 mars 2022 visant la démocratisation du sport
- La création d'un conseil de gouvernance
- Le projet de fédération sportive à mission

Ce point 5 ainsi que le point 6 ayant des conséquences sur les statuts et le règlement intérieur, nous procéderons aux votes cet après-midi au point 8 concernant les changements dans les statuts et le Règlement intérieur de la FFTT.

### **Les évolutions liées à la loi du 2 mars 2022 visant la démocratisation du sport**

#### **La loi du 2 mars 2022 portée par la ministre Roxana Maracineanu**

*La loi du 2 mars 2022 portée par la ministre des Sports Roxana Maracineanu a pour objectif de renforcer la démocratisation du sport. Elle s'articule autour de trois volets : le développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre, le modèle économique sportif et la gouvernance des fédérations sportives. Il s'agit pour toutes fédérations délégataires de se mettre en conformité avec la loi, avant l'été, en introduisant dans nos statuts :*

- *le vote direct des clubs ;*
- *la stricte parité ;*
- *la présence au conseil fédéral de représentants élus par leurs pairs des sportifs de haut niveau, des arbitres et des entraîneurs ;*
- *la rémunération du président ;*
- *le cumul des mandats ;*
- *l'obligation de transparence pour les dirigeants ;*
- *la création d'une commission des athlètes de haut niveau, et*
- *la représentation des organismes agréées dans les instances dirigeantes.*

*Le groupe de travail intitulé gouvernance sous le pilotage de Patrick Lustremant, président de la commission statuts et règlement, et de Françoise Lopicque, secrétaire générale, a construit progressivement les propositions suite à des nombreux échanges en son sein, avec les présidents de ligue, avec le CNOSF et avec le ministère des sports. Ce dernier a validé nos propositions.*

*Le conseil fédéral du 4 novembre 2023 a également voté à l'unanimité des 29 voix ces propositions.*

### **La création du conseil de gouvernance**

*Nous assistons à une **exposition croissante des cas de mauvaise gestion** des instances sportives internationales et nationales.*

*Parallèlement, une **commission d'enquête relative** « à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif » a été mise en place par les parlementaires. Leurs conclusions seront rendues le 19 décembre 2023.*

*Enfin, la **réunion bilan du contrat de délégation effectuée le 7 novembre 2023 au ministère des sports** et en présence de l'agence nationale du sport a conduit à expliciter la gouvernance de la FFTT.*

*En effet, il est de la responsabilité de la fédération de **promouvoir la bonne gouvernance** au sein des ligues, des comités départementaux, des clubs et d'accompagner ces instances décentralisées dans sa mise en œuvre.*

Dans ce contexte, **il apparaît nécessaire de lutter activement** contre les dérives liées à l'exercice du pouvoir afin d'éviter les scandales qui dégraderaient l'image de la fédération et de garantir une gestion désintéressée de l'exécutif.

Dans un esprit de transparence et de bonne gouvernance, la FFTT souhaite donc créer **UN CONSEIL DE GOUVERNANCE**. Indépendant, il fonde son travail d'expertise sur le respect des textes et des procédures avec pour objectif de faire progresser la fédération et ses structures vers une meilleure gouvernance.

### Rôle

Le conseil de gouvernance s'assure de la bonne gouvernance de la fédération et promeut la culture de la bonne gouvernance au sein de ses structures fédérales.

Son rôle principal est d'interroger l'adéquation entre les valeurs, le projet et le mode de fonctionnement de l'association.

### Missions

- Le conseil de gouvernance vérifie que le projet fédéral s'inscrive dans le cadre du contrat de délégation signé avec le ministère des sports.
- Il veille au respect des statuts et à la bonne conformité des procédures et des décisions prises par les différentes instances. Le cas échéant, il formule des préconisations.
- Il veille à ce que les principes de transparence, d'éthique, de démocratie et de bonne gouvernance de la FFTT soient respectés par les différentes instances fédérales.
- Il promeut une meilleure culture de la gouvernance au sein de ses structures fédérales. Il pourra être amené à formuler des avis ou des recommandations aux instances décentralisées.
- Il rend compte à l'Assemblée Générale de ses travaux lors d'un rapport communiqué préalablement à celle-ci.

### Modalités d'élection

Pour garantir l'indépendance du conseil de gouvernance, il sera procédé à un appel à candidature. Les membres seront élus par l'Assemblée Générale selon la composition indiquée ci-dessous.

Les modalités d'élection seront un scrutin uninominal à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, et à la majorité relative au 2<sup>e</sup> tour.

Il est constitué jusqu'à la fin du mandat et doit être formé lors de l'Assemblée générale qui suit l'élection du président de la FFTT.

### Composition du conseil de gouvernance

Le conseil de gouvernance est composé de cinq membres :

- 4 membres élus par l'assemblée générale, dont un juriste ou un expert juridique ;
- 1 représentant élu du conseil fédéral

Il faudra au moins trois membres pour délibérer valablement.

### Éligibilité

Pour se présenter lors de l'assemblée générale, les candidats ne doivent pas avoir été candidats à la présidence de la fédération, d'une ligue ou d'un comité. Ils ne peuvent pas être salariés de la FFTT ou d'une ligue ou d'un comité départemental.

Les membres signent une charte éthique. Ils doivent se soumettre au contrôle d'honorabilité.

### Les modalités de saisine du conseil de gouvernance

Quatre modalités de saisine :

- Trois membres du conseil fédéral pourront déposer conjointement une saisine.
- Un conseil de ligue (délibération du conseil de ligue).
- Un comité directeur de comité départemental (délibération du conseil de comité départemental).
- Il pourra se saisir de tout sujet qu'il estime de sa compétence.

### Place du conseil de gouvernance dans les statuts et le règlement intérieur

Ce point sera explicité par Patrick LUSTREMANT lors du point 8 de l'AG.

Le Conseil de Gouvernance sera intégré aux statuts de la FFTT titre III, section III, article 20.7 en explicitant sa raison d'être, son rôle, sa constitution et sa composition.

« Il s'assure de la bonne gouvernance de la Fédération et promeut la culture de la bonne gouvernance au sein de ses organismes déconcentrés. »

Son fonctionnement apparaît dans le règlement intérieur de la FFTT au chapitre 5 article II.118.

« Il est composé de cinq membres :

- quatre membres (dont un juriste ou un expert juridique) élus par l'Assemblée générale ordinaire qui suit l'Assemblée générale électorale ; les candidats ne doivent pas être membre du Conseil fédéral au titre de l'olympiade en cours et ne pas être en activité professionnelle dont l'employeur principal est la Fédération française de tennis de table ;
- un membre élu du Conseil fédéral.

Il vérifie que le projet fédéral s'inscrit dans le cadre du contrat de délégation signé avec le ministère en charge des sports.

Il veille au respect des statuts et à la conformité des procédures lors des décisions prises par les différentes instances ; il peut être amené à leur formuler des avis ou des recommandations.

Il veille à ce que les principes de transparence, d'éthique, de démocratie et de bonne gouvernance soient respectés par les différentes instances fédérales.

Il rend compte à l'Assemblée générale de ses travaux lors d'un rapport communiqué préalablement à celle-ci.

Il peut être saisi soit par un de ses membres, soit par au moins trois membres du Conseil fédéral conjointement, soit par une délibération d'un Conseil de ligue ou d'un Comité directeur départemental. »

#### Principes et procédure de travail

Cinq indicateurs de la « bonne » Gouvernance :

- Transparence
- Éthique
- Démocratie
- Projet
- Mécanismes de décision

**Ces cinq indicateurs seront déclinés** en actions concrètes par les membres du conseil de gouvernance.

#### Procédure d'engagement et d'accompagnement des territoires

Nous inscrivons l'action du conseil de gouvernance dans une **démarche pédagogique et positive fondée sur un auto-positionnement** des structures.

Pour engager les instances des territoires dans ce processus vertueux de bonne gouvernance, nous préconisons de distribuer un **questionnaire d'auto-positionnement**. La déclinaison en items pour chacun des cinq indicateurs de bonne gouvernance sera définie par le conseil de gouvernance.

Cela permettra d'identifier les actions les plus difficiles à mettre en œuvre, d'envisager une **stratégie d'accompagnement** par la formation des dirigeants, et de suivre les progrès de chaque structure.

L'objectif n'étant pas de stigmatiser telle ou telle structure mais de les accompagner dans une démarche de bonne gouvernance, les résultats sont **anonymisés**.

En termes de récurrence le questionnaire sera proposé aux structures tous les **deux ans** afin de pouvoir identifier les progrès.

À titre d'exemple, l'évaluation pourrait prendre la forme suivante (système d'auto-positionnement) :

Chacun des indicateurs du questionnaire est noté de 0 à 4 points

- 0 point > Pas rempli du tout
- 1 point > Partiellement rempli
- 2 points > Rempli
- 3 points > bien rempli selon les règles ou les procédures publiées
- 4 points > totalement réalisé d'une manière exemplaire

Les structures sont invitées à apporter des exemples pour justifier leur score.

La publication des scores est envisagée sous couvert d'anonymat.

### Chemin institutionnel

- Conseil fédéral du 22/23 septembre 2023 : présentation et discussion
- Conseil fédéral du 3/4 novembre 2023 : vote  
Délibération : Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité la création du conseil de **gouvernance et son intégration dans les textes réglementaires (29 votants)**.
- Assemblée générale du 9 décembre 2023 : présentation et vote  
Le premier conseil de gouvernance sera mis en place dans les deux mois après l'élection du prochain président de la FFTT.

Résolution de vote intégrée dans le point 8 sauf si l'AG souhaite voter séparément cette proposition :

**La FFTT se dote d'un conseil de gouvernance pour promouvoir la culture de la bonne gouvernance au sein de ses structures fédérales.**

## **Vers une fédération sportive à mission**

*Je souhaite partager avec vous un projet qui fera l'objet d'une vaste concertation au premier trimestre 2024.*

### Contexte

*Dans un contexte de **multi crises** (climatique, sociale, sanitaire, énergétique, géopolitique), le monde nous invite à changer de regard, à **agir positivement pour transformer notre société et nos modes de vie**. Conscient de l'urgence d'agir, **l'ONU** a défini une feuille de route pour un monde durable, les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable).*

*Le monde du sport et du tennis de table n'échappe pas à ces enjeux sociétaux.*

**La fondation de l'ITTF a, par exemple, réalisé un livret « Le tennis de table comme outil de développement : promouvoir le changement social grâce au tennis de table ».** Elle cible particulièrement 4 ODD sur lesquels le tennis de table peut avoir un impact :

- Santé et bien-être,
- Éducation de qualité,
- Égalité des genres,
- Inclusion sociale.

**La FFTT se sent concernée par ces enjeux sociétaux et a construit un programme articulé autour d'un axe de performance sportive et autour d'un axe de performance sociale.** Nous avons formulé l'élément de vision suivant :

**« rendre utile notre pratique pour une société plus durable et éthique ».**

*En effet, la performance sportive ne suffit plus. Plus que des formateurs de champions ou des producteurs de spectacles sportifs, les fédérations tendent aujourd'hui à l'instar des entreprises à s'approprier la notion de **responsabilité sociale et environnementale (RSE)**.*

*Je suis convaincu que la performance sportive doit s'inscrire dans une **logique de sens**, d'impact et de partage. C'est pourquoi je souhaite que la FFTT devienne une « **fédération sportive à mission** ». Fidèle à son sens de l'innovation et à son engagement sociétal, la FFTT **place ainsi la Responsabilité Sociale et Environnementale au cœur de sa stratégie** afin de contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de fédération intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans son projet associatif.*

*Depuis plusieurs années, nous portons des valeurs sociales. Nous multiplions par exemple les actions sociales dans le cadre du **ping citoyen** dans le but d'être **utile à la société**. Nous sommes engagés dans les domaines de la santé, de l'insertion par le sport, de la lutte contre les discriminations et toutes formes de violence, de la jeunesse, de l'inclusion. Pour soutenir ces actions, la FFTT a créé la **Fondation Jacques Secrétin** pour un Ping Citoyen.*

Je tiens à préciser que la **haute performance n'est pas à opposer à la mission** que nous souhaitons définir pour la fédération. Au contraire... En revanche nous considérons qu'elle n'est plus la seule finalité d'une fédération olympique.

**Il y a donc une forme de cohérence que de valoriser cette évolution de la FFTT en devenant une des premières fédérations sportives à mission. Ce statut donnera du sens à notre projet associatif et nous permettra de nous différencier sur un marché des offreurs de pratiques sportives de plus en plus concurrentiel.**

#### Origine du concept : les entreprises

Le terme « entreprise à mission » (ou société à mission) désigne en France les formes d'entreprises qui se donnent statutairement une finalité d'ordre social ou environnemental en plus du but lucratif.

En France, le contour juridique a été défini par la **Loi PACTE de mai 2019**. Elle permet à l'entreprise de définir dans ses statuts une **raison d'être** qui lui est propre, et d'y associer des objectifs contributifs aux **enjeux sociaux et environnementaux** qu'elle souhaite adresser dans le cadre de son activité. Ces sociétés passent donc de la RSE à la mission.

Cinq conditions :

1. Inscription dans les statuts d'une raison d'être liée à l'activité de l'entreprise.
2. Inscription dans les statuts d'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.
3. Inscription dans les statuts d'un organe de gouvernance dédié au suivi de l'exécution de la mission. Le comité de mission doit présenter annuellement un rapport à l'AG.
4. Vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) tous les deux ans de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux.
5. L'entreprise doit déclarer sa qualité de société à mission sur le site du guichet unique.

Début 2023, plus de 1 000 entreprises ont adopté cette qualité et 660 000 salariés travaillent sous cette bannière (KPMG, La Poste, Crédit Mutuel).

#### Statuts actuels de la FFTT

L'association dite « Fédération Française de Tennis de Table » fondée en 1927 comprend des associations sportives, ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table. Elle a pour objet :

- a. d'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes en France, dans la métropole, ainsi que dans les Outre-mer ;
- b. d'organiser les compétitions et notamment les championnats de France toutes catégories inhérentes à cette pratique ;
- c. de défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table français ;
- d. d'assurer la représentation du tennis de table français sur le plan international ;
- e. de veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français ;
- f. de veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.**

Elle est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la loi 84.610 du 16 juillet 1984, la loi 2000-627 du 6 juillet 2000, relatives au développement des activités physiques et sportives, par les textes législatifs et réglementaires concernant le sport en vigueur et par les présents statuts.

Sa durée est illimitée.

**La FFTT a déjà inscrit dans ses statuts des enjeux environnementaux et sociaux. Il s'agit de les étoffer, de les expliciter davantage et de créer les conditions d'un suivi.**

### Notre proposition de raison d'être

**Parce qu'une fédération en tant qu'association est par nature citoyenne, la FFTT veut donner du sens à son projet associatif en conduisant des actions respectueuses des femmes et des hommes, des territoires et de la planète. La mission première de la FFTT est d'influencer positivement la trajectoire de vie des pratiquants et de construire par ses engagements une société plus attentive aux enjeux de développement durable.**

### Quatre propositions d'objectifs sociaux et environnementaux

Notre fédération a la volonté de développer un modèle dont la performance sociale est fondée sur une attention sincère portée à toutes ses parties prenantes. La FFTT se donne pour mission de poursuivre cinq objectifs sociaux et environnementaux :

1. Transformer notre fédération par la culture de l'impact environnemental, social et territorial et par la volonté de placer l'intérêt des licenciés au cœur de ses activités. Notre ambition est d'accompagner nos talents, nos pratiquants, nos dirigeants vers une performance responsable.
2. Favoriser l'épanouissement de ses acteurs internes au sein d'un collectif engagé.  
Au sein d'une culture inclusive, attentive aux autres, ancrée dans nos valeurs, la FFTT considère que la diversité et la mixité contribuent à dynamiser nos activités, enrichir notre culture et consolider les relations que nous entretenons avec notre écosystème.
3. Contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités pongistes.
4. Contribuer à la transition écologique à travers ses activités pongistes. Pour réduire notre empreinte carbone, nous inscrivons nos actions dans une politique d'achats responsable, à limiter l'impact de nos déplacements, à réduire la consommation énergétique du siège, et à promouvoir la sobriété numérique.

Gravés dans nos statuts, ces objectifs sont publics et mesurables. La qualité de « fédération sportive à mission » exige un suivi et un contrôle rigoureux de ces objectifs. Elle implique aussi la mise en place d'une gouvernance associée reposant sur un conseil de gouvernance.

### Chemin institutionnel

- Conseil fédéral du 3 et 4 novembre 2023 : présentation et vote.  
Délibération : **Les membres du Conseil fédéral approuvent à l'unanimité la poursuite du dossier « Fédération à mission » et sa présentation en assemblée générale (29 votants).**
- Assemblée générale du 9 décembre 2023 : lancement de la procédure de consultation (raison d'être, plan RSE et gouvernance).
- Assemblée générale de mai 2024 : vote des statuts.

L'assemblée générale donne mandat aux élus fédéraux pour entamer la procédure de consultation des parties prenantes (licenciés, comités départementaux, ligues, etc.) afin de définir la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux et la gouvernance de la fédération à mission en vue de présenter une évolution des statuts à l'assemblée générale de printemps 2024.



## **Point 6 – Création de la licence Dirigeant**

### Contexte

Dans un contexte de crise du bénévolat, la FFTT a pour ambition de soutenir, d'accompagner et de valoriser les bénévoles qui prennent des responsabilités. C'est la raison pour laquelle nous proposons la création d'une licence pour les dirigeants aux délégués de l'Assemblée Générale de la FFTT.

En effet, depuis presque trois ans, la FFTT et les élus fédéraux ont multiplié les initiatives pour manifester tout leur soutien aux bénévoles et particulièrement les dirigeants des comités, des ligues et des clubs. En guise d'exemples, je citerais plusieurs actions symbolisant notre état d'esprit :

- Une présence accrue aux assemblées générales des comités départementaux et des ligues

- Des visites de clubs dans les territoires
- Des points de rencontre avec les clubs à de nombreuses occasions (tournées régionales, compétitions nationales)
- Des courriers de remerciement du président adressés aux présidents des clubs et leurs en équipes à l'été 2022 et aux arbitres en août 2023
- Des rendez-vous mensuels avec les présidents des ligues
- Des webinaires sur des grands sujets avec les présidents des comités et des ligues mais aussi des bénévoles engagés dans des commissions régionales et nationales, des JT thématiques

**Les objectifs** poursuivis par la création de cette licence sont non seulement de **valoriser et fidéliser** les dirigeants bénévoles qui prennent des responsabilités mais aussi d'aider les dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions grâce à l'acquisition de nouvelles compétences.

**Ce projet a été validé au conseil fédéral du 3 et 4 novembre 2023 à l'unanimité moins 2 abstentions soit 29 votants favorable à la création de la licence dirigeant.**

### Cibles

La licence « dirigeant » s'adresse aux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités et des ligues qu'ils soient compétiteurs ou non.

### Situation actuelle

Les dirigeants présidents, secrétaires et trésoriers sont dans l'obligation de souscrire une licence « compétition » qu'ils soient compétiteurs ou non.

Cette contrainte est souvent mal vécue par celles et ceux qui ne font pas de compétition.

### Avantages associés à la licence dirigeant

La licence dirigeant permet à tous les présidents, secrétaires et trésoriers d'accéder aux avantages suivants dès la saison 2024/2025 :

- Assurance spécifique
- Carte FFTT « Pass dirigeant » : invitation ou réduction à toutes les compétitions nationales et compétitions organisées en France
- Inscription sur la licence de la mention « dirigeant »
- 10% de réduction sur le livre d'Or
- Une veille juridique trimestrielle
- Chemisette « dirigeant FFTT » en vente à la boutique
- Réduction à la boutique fédérale de 20% sur un panel de produits
- Formation pour les dirigeants

**Ces services associés pourront être enrichis au fur et à mesure.**

### Tarifs

La FFTT propose un **tarif préférentiel** sur la part fédérale pour les présidents, trésoriers et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Le tarif est de **12€**.

Les présidents, trésoriers et secrétaires qui jouent en compétition ou qui sont arbitres s'acquittent du tarif compétition (24,15€).

Nota : les comités et les ligues qui le souhaitent peuvent proposer un tarif spécial dirigeant sur leur part respective.

### Impacts financiers

Le budget prévisionnel 2024 prend en compte l'impact de ce projet qui s'élève à **24 300€**.

### Impacts Système d'Information (SI)

Les impacts sur le système d'information (SPID) concernent sa création prévue en juillet 2024 et sa facturation.

### Impacts réglementaires

Les impacts réglementaires vous seront exposés par Patrick Lustremant, président de la commission statuts et règlement et notamment :

- le passage éventuel de la licence dirigeant non compétiteur à la licence dirigeant compétiteur en cours de saison,
- le certificat médical.

### Résolution de vote :

**L'Assemblée générale vote la création de la licence dirigeant incluant un tarif préférentiel pour les dirigeants non-compétiteurs et des avantages associés pour tous les présidents, secrétaires et trésoriers.**

VOTE N° 3					
Adoption du principe de la création de la licence Dirigeant					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
3	VOTE N° 3	83	8565	89	9235
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
7622	943	544	88,99%	11,01%	N/A

### Décision :

**Le principe de la création de la licence Dirigeant est adopté, par un vote à la majorité simple.**

## **Point 7 – Remise du Mérite fédéral de bronze**

Les propositions au mérite fédéral ont été étudiées par le Conseil de l'Ordre : Gérard VELTEN, Michèle WILLOT, Jean-Claude MOLET, Daniel BRASLET.

Le président a souhaité faire évoluer la procédure et les différentes voies pour être décoré de la médaille du mérite fédéral :

- Voie au mérite : la fidélité et l'engagement sur le long terme
- Voie honorifique : la prise de responsabilité en tant que président de comité, de ligue et de FFFT
- Voie exceptionnelle : une initiative exceptionnelle



La Promotion 2022 a été validée par le Conseil fédéral, le 4 novembre 2023.

Deux nouveaux membres sont proposés pour rejoindre le Conseil de l'Ordre : Joël Chaillou et Corinne Stoffel.

### **VOIE MERITANTE – DIRIGEANT(E) DE LIGUE :**

- Jean-Loup ALBERT Ping Saint-Paul – Tarn, Occitanie
- Jean-Pierre BELMONTE Gigean ASM – Hérault, Occitanie
- Fabrice CHANTRIAUX US Chelloise TT – Loiret, Centre-Val de Loire
- Jean-Pierre CONDETTE Boulogne sur Mer ABCP – Pas-de-Calais, Hauts-de-France
- Gille DERMIGNY Sporting Club Lamentinois – Martinique
- Martine DRAY Breteuil WG TT – Oise, Hauts-de-France
- Philippe DUCROZET Loire Nord TT – Loire, Auvergne-Rhône-Alpes
- Jérôme GOURPIL Espoir Essimornais – Martinique
- Patrice PRADELLES Ping Saint-Paulais – Tarn, Occitanie
- Rémy RONGIER Stade Clermontois – Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes

## VOIE HONORIFIQUE – DIRIGEANT(E) DE COMITE :

- Philippe ANTOINE Caen TTC – Calvados, Normandie
- Sandrine BAILLEUL Ping du Pays de Naucelles – Cantal, Auvergne-Rhône-Alpes
- Stefano DE BLASIO CTT Taulélien – Finistère, Bretagne
- Claude JOHANNY Sallanches TT – Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes
- Patrick LOMBARD Troyes Tos Noes – Aube, Grand Est
- Patrick PASCO Pontivy/St-Thuriau/Malguenac TT – Morbihan, Bretagne
- Jérémy PREVOST Flérien TT – Orne, Normandie
- Claude TROISPOILS Saint-André de la Marche TT – Maine-et-Loire, Pays de la Loire

## VOIE EXCEPTIONNELLE :

- Isabelle BAHAIN Salariée de la ligue Centre-Val de Loire
- Christine CARIOU Personnalité départementale (Rennes Tour d’Auvergne, Ille-et-Vilaine)
- Laure CHIORINO Salariée de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes
- Thérèse COMBANIÈRE Salariée de la ligue Occitanie
- Jean-Yves GALLARD Personnalité départementale (AGGL Dreux Vernouillet TT, Eure-et-Loir)
- Nicolas METAIREAU Technicien de la ligue Centre-Val de Loire

**12h – Suspension de l’Assemblée générale pour la pause déjeuner**

**Reprise à 12h45 par la diffusion d’une vidéo sur la Ping actif, le Ping inclusif et les leviers de promotion**



## **Point 8 – Statuts et règlement intérieur : vote des modifications**

Patrick Lustremant, président de la commission Statuts et règlement, présente le projet de modification des statuts et du règlement intérieur qui répond à plusieurs objectifs :

- transcrire dans les textes la loi du 2 mars 2022 ;
- répondre aux demandes du Ministère ;
- intégrer le conseil de gouvernance et la licence dirigeant ;
- supprimer les éléments obsolètes ;
- préciser et adapter certaines dispositions ;
- réécrire ou déplacer certaines phrases pour une meilleure compréhension.

## **STATUTS – Principales dispositions**

**Article 1 – Objet de la FFFT :** Intégration de la lutte contre toute forme de discrimination.

**Article 2 – Composition de la FFFT :** Définition précise des membres de la FFFT (les membres sont les clubs affiliés).

**Article 8.4.1 – Organismes déconcentrés – nombre de voix :** En multipliant par deux le nombre de voix des clubs, on arrive à respecter les 50 % des voix minimum pour l’AG électorale de la FFFT.

**Article 8.5 – Organismes déconcentrés – scrutin dans les ligues :** Définition du mode de scrutin (scrutin plurinominal ou scrutin de liste).

Limitation à 3 mandats pour les présidents de ligue avec possibilité d’un quatrième mandat sous certaines conditions.

Parité au sein des conseils de ligue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

### **Article 9.1 – Différents types d’AG fédérale**

AG électorale : clubs : 50 % des voix – CD : 25 % des voix – ligues : 25 % des voix

AG ordinaire et AG extraordinaire : CD : 50 % des voix – ligues : 50 % des voix

**Article 9.4 – Représentants des clubs :** Les représentants des clubs sont les Présidents de club et non les délégués élus par les AG des clubs.

**Article 9.5 – Incompatibilités :** Lors d’une même AG, on ne peut pas cumuler délégué de ligue et délégué de département, délégué de ligue et délégué de club, délégué de département et délégué de club.

**Article 12 – Composition du Conseil fédéral :** Nouvelle composition du conseil fédéral : 22 élus + 2 sportifs + 2 entraîneurs + 2 arbitres – 14 hommes et 14 femmes.

Un représentant des organismes agréés en + si les organismes agréés représentent plus de 10% des membres de l’AG électorale.

**Article 14 – Séances du Conseil fédéral :** Les présidents de ligue ne sont plus membres de droit mais assistent au conseil fédéral.

**Article 15 – Rémunération du Président :** Rémunération décidée par le conseil fédéral.

**Article 16 – Election du bureau exécutif :** Parité du bureau exécutif. 12 membres maximum (maintien des 40%).

Les 2 représentants des sportifs de haut niveau et le représentant des organismes agréés siègent au bureau exécutif.

**Article 17.3 – Rôle du Président – nombre de mandats :** 3 mandats maximum

Définition d’un mandat de plein exercice

**Article 20.1 – Commission électorale :** Elle valide aussi les listes électorales

**Article 20.5 – Commission des sportifs de haut niveau :** Création de la commission en tant que commission statutaire

**Article 20.6 – Le comité d’éthique :** Le comité d’éthique devient un organe statutaire

**Article 20.7 – Le conseil de gouvernance :** Création du conseil de gouvernance en tant qu’organe statutaire

**Article 22 – Obligation :** Obligation de licenciement des membres des instances, des commissions et des groupes de travail

**Article 36 – Publicité :** Modalités de diffusion des comptes rendus

VOTE N° 4					
Adoption des modifications des Statuts					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Exprimés	Voix Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
4	VOTE N° 4	85	9017	89	9362
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
7977	608	432	85,21%	6,49%	4,61%

#### Décision :

Les modifications des Statuts sont adoptées, par un vote à la majorité des 2/3 des membres présents représentant deux tiers des membres.

## **REGLEMENT INTERIEUR – Principales dispositions**

**Article II.101 et II.102 – Délégués ligues, CD, représentants des clubs :** Le nombre de voix est défini au 30 juin de la saison précédente

Un seul délégué possible pour toutes les ligues de – de 2000 licenciés

**Article II.102 – Représentants des clubs :** Le représentant du club est son Président

**Article II.105 – Vote, dépouillement :** Les voix sont insécables

**Article II.110 – Conseil fédéral - Composition des listes :** 22 noms - alternance homme/femme ou femme/homme obligatoire. Médecin dans les 12 premiers

**Article II.111 – Conseil fédéral – déroulement du scrutin :** Les représentants des sportifs de haut niveau, des entraîneurs, des arbitres et, le cas échéant, des organismes agréés sont élus avant le dépôt des listes

**Article II.112 – Conseil fédéral – attribution des sièges :** Attribution par paire de sièges pour respecter la parité finale

**Article II.113 – Représentants des sportifs de haut niveau :** La commission des sportifs de haut niveau (6 membres) est élue par les sportifs de haut niveau (49 pour l'année 2023)

Les 2 représentants des sportifs de haut niveau sont élus par les 6 membres de la commission des sportifs de haut niveau

Ils doivent soit être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, soit y avoir été 8 ans ou moins avant l'élection

**Article II.114 et II.115 – Représentants des arbitres et des entraîneurs :** Les 2 représentants des entraîneurs et les 2 représentants des arbitres sont élus par leurs pairs

L'inscription sur les listes électorales se fait sur la base d'une démarche personnelle

Scrutin plurinominal à un tour

**Article II.116 – Représentant des organismes agréés :** Il est élu par les organismes agréés

**Article II.401 – Composition du bureau exécutif :** Les membres de droit doivent faire une déclaration de situation patrimoniale

Les représentants des sportifs de haut niveau et le représentant des organismes agréés sont membres du bureau exécutif

**Article II.504 – Comité d'éthique :** Certains éléments ont été « basculés » dans les statuts

**Article II.517 – Commission des sportifs de haut niveau :** Composée de 6 membres (+ les représentants des sportifs de haut niveau s'ils ne sont pas membres)

Définition de sa composition

**Article II.518 – Conseil de gouvernance :** Composé de 5 membres

Indication de son rôle et du mode de saisine

**Article III.201 – AG des ligues :** Les représentants des clubs sont les présidents de clubs

**Article IV.201 – AG des départements :** Les représentants des clubs sont les présidents de clubs

**Article VI.4 – Conseil de l'ordre :** Possibilité de le compléter en cours de mandat

VOTE N° 5					
Adoption des modifications du Règlement Intérieur					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
5	VOTE N° 5	82	8970	89	9362
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
8433	537	183	94,01%	5,99%	N/A

#### Décision :

Les modifications du Règlement intérieur sont adoptées, par un vote à la majorité simple.

## **Point 9 – Remise du Mérite fédéral d'argent**



#### **VOIE MERITANTE – DIRIGEANT(E) DE LIGUE**

- Guinal BREST TT Landivisiau – Finistère, Bretagne
- Michel CASY CTT Déols – Indre, Centre-Val de Loire
- Michel KERISIT Thorigné-Fouillard TT – Ille-et-Vilaine, Bretagne
- David LELIEVRE Les Loups d'Angers – Maine-et-Loire, Pays de la Loire
- René OIRY Beaufou ASLV – Vendée, Pays de la Loire
- Anthony SCREMIN Metz TT – Moselle, Grand Est
- Jean-Michel TALBA Intrépide Club – Martinique



## **Point 10 – Point financier : présentation et vote du budget prévisionnel 2024**

Note financière :

Le budget prévisionnel 2024 et les tarifs associés ont été adoptés par le Conseil fédéral du 4 novembre 2023.

Il a été établi sur la base de la feuille de route de chaque pôle et l’expression des besoins et des ressources pour la mettre en œuvre. Ces propositions sont le fruit d’une réflexion commune entre les vice-présidents et les directeurs des pôles.

Le budget prévisionnel 2024 a été construit en trois étapes :

- 1) Il a d’abord été demandé à chaque vice-président en charge d’un pôle de chiffrer les produits et le coût des actions envisagées afin d’assurer la gestion et les missions principales de la Fédération, mais aussi son développement à travers la mise en œuvre des actions prévues dans le programme et précisées dans la feuille de route 2023-2024.
- 2) Pour construire un budget prévisionnel soutenable, nous avons identifié des économies en supprimant, en réduisant ou en reportant des actions compte-tenu des estimations des ressources en baisse au regard des charges en hausse. L’enjeu de ce travail est de trouver un point d’équilibre responsable entre une gestion prudente et les investissements nécessaires pour accompagner les territoires, rendre les services attendus et développer l’activité.

Des ressources insuffisantes ou en baisse	Des charges en hausse
Subventions Aides à l’apprentissage Baisse des subventions	Des charges qui s’imposent : - Augmentations dues à l’inflation (transport, fluide, prix de l’énergie, prestataires) - Hausse des prix des assurances - Entretien indispensable du siège fédéral
	Des charges liées à la mise en place du programme : - Augmentation de la masse salariale - Evolution des coûts de la gestion informatique - Coût de préparation et participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Aussi, les choix ne sont portés principalement sur les domaines suivants et à titre d’exemples :

- report : le recrutement d’un directeur sportif dans la cadre de la professionnalisation du siège, la définition de la marque fédérale, la refonte du site internet ;
- réduction : les frais de déplacement des commissions en favorisant les visioconférences, la prise en charge des sportifs aux WTT, du challenge national de développement, de l’opération Eté ping, d’investissement SI ;
- suppression : de la gestion par une agence des relations avec la presse, des trophées du ping, de certaines productions TV.

Ces décisions pourront évoluer (réalisations, réaffectations de moyens...) si nous retrouvons des marges de manœuvre financières au courant de l’année 2024 ou grâce à l’utilisation des réserves affectées adoptées lors de l’affectation du résultat de 2022.

- 3) Enfin, au-delà de ces difficiles arbitrages et malgré la situation conjoncturelle, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs des licences. En effet, il nous semblait important de ne pas procéder à une nouvelle augmentation cette année compte-tenu de celle de l’an passé.

Les tarifs des licences seront donc les suivants :

		2023-2024	2024-2025	Variation
Compétition	Juniors à vétérans	24,15 €	24,15 €	0,00 €
	Poussins à cadets	16,15 €	16,15 €	0,00 €
Loisir	Juniors à vétérans	10,40 €	10,40 €	0,00 €
	Poussins à cadets	5,50 €	5,50 €	0,00 €
Loisir (part ligues et CD)	Juniors à vétérans	9,00 €	9,00 €	0,00 €
	Poussins à cadets	4,00 €	4,00 €	0,00 €

Au final, notre proposition présente un déficit de 200 K€, qui reste inférieur à 3% du budget. Il ne compromet en rien la bonne santé financière de la fédération dont les fonds associatifs ont été abondés de 376 K€ en 2021 et 637 K€ en 2022. Cette proposition nous permet de poursuivre nos investissements nécessaires.

En effet, après deux années de crise sanitaire qui a nécessité une gestion rigoureuse et prudente, nous avons généré un excédent cumulé de 1 013 K€. Il est maintenant important « d'accélérer » les investissements nécessaires au développement et à la performance de la fédération qui doit impérativement transformer son modèle économique.

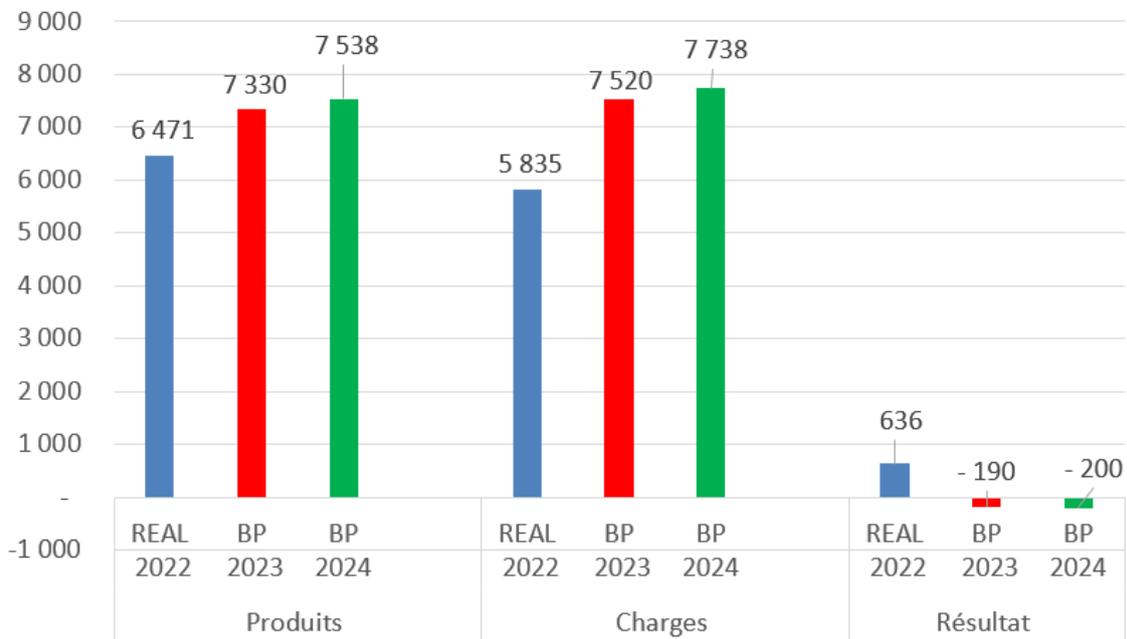
	Produits	Charges
Pôle institutionnel	3 171 979	396 500
Pôle haut-niveau	1 463 510	2 647 677
Pôle compétitions	981 900	482 900
Pôle emploi-formation	129 408	154 200
Pôle marketing-communication	732 000	558 000
Pôle développement	546 200	424 000
Pôle accompagnement des territoires et modernisation	227 800	605 500
Siège	285 000	2 469 020
<b>Total</b>	<b>7 537 797</b>	<b>7 737 797</b>

L'objectif est que, sur la durée de l'olympiade (2021-2024), nous puissions mettre en œuvre le programme fédéral pour développer le tennis de table en France tout en fortifiant la FFTT grâce à l'abondement des fonds propres pour un montant raisonnable (environ 160 K€ selon les dernières estimations).

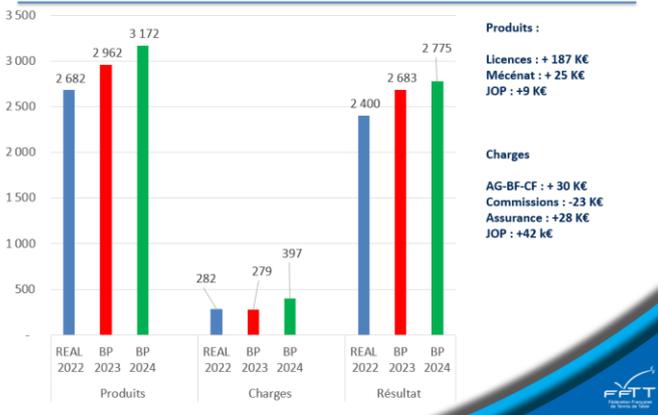
Il n'en reste pas moins que nous devons être vigilant dans l'exécution financière du budget 2024 et accélérer l'évolution du modèle économique de notre fédération encore trop dépendant de deux ressources, à savoir des effectifs de licenciés et des subventions.

# Présentation détaillée du budget prévisionnel 2024

## Au global



### Institutionnel



### Siège



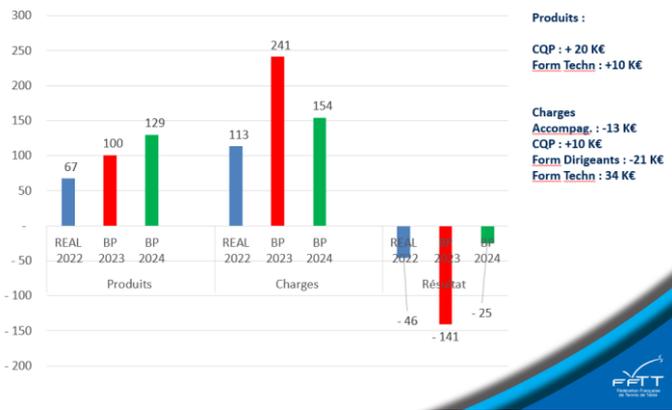
### Haut Niveau



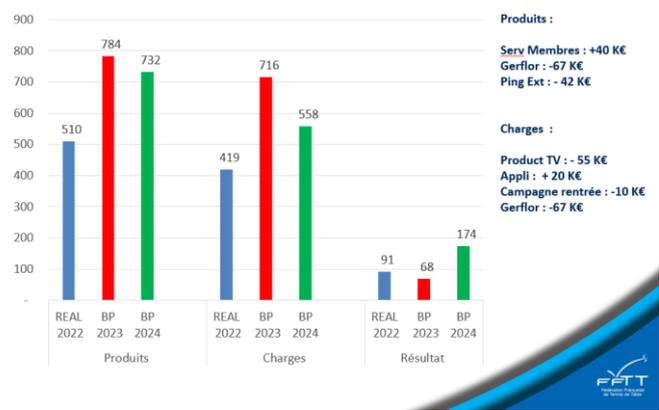
### Compétitions



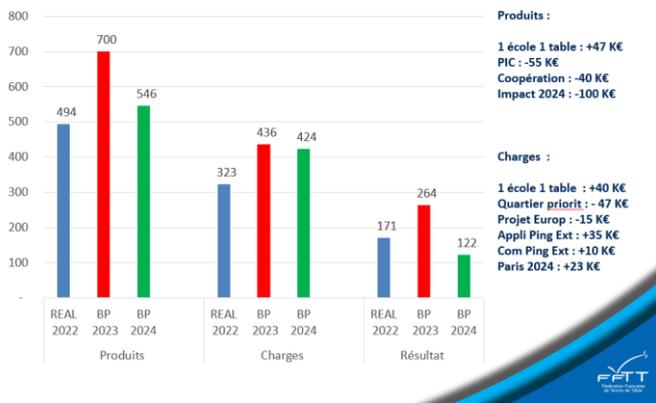
## Emploi – Formation



## Marketing - Communication



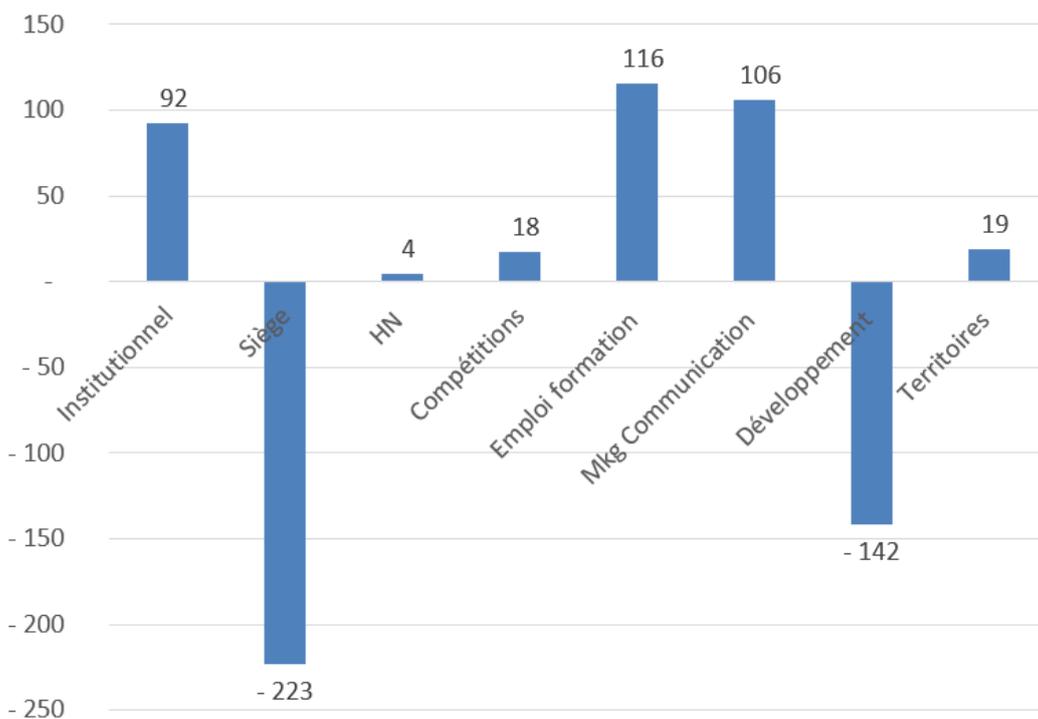
## Développement



## Accompagnement et modernisation



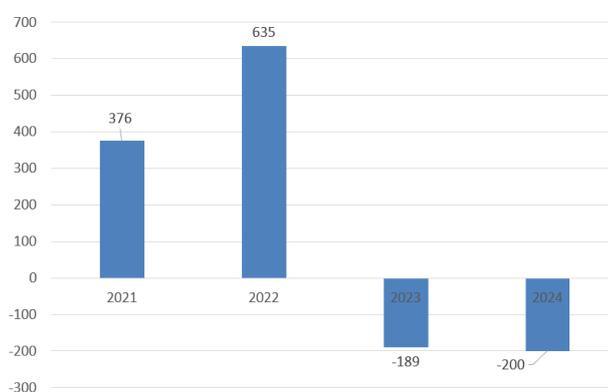
## Ecarts par pôle entre le BP 2023 et BP 2024



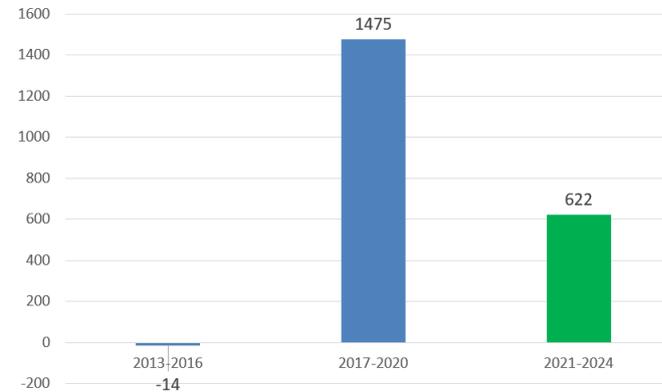
## Les réserves disponibles

	Résultat	RAN	Mkg	Emploi	Travaux	Territoires	Marque
2021	376 712	376 712					
2022	635 842	175 842	100 000	100 000	60 000	100 000	100 000
2023	- 189 987	- 189 987					
2024	- 200 000	- 124 964		- 25 036		- 50 000	
	622 567	237 603	100 000	74 964	60 000	50 000	100 000

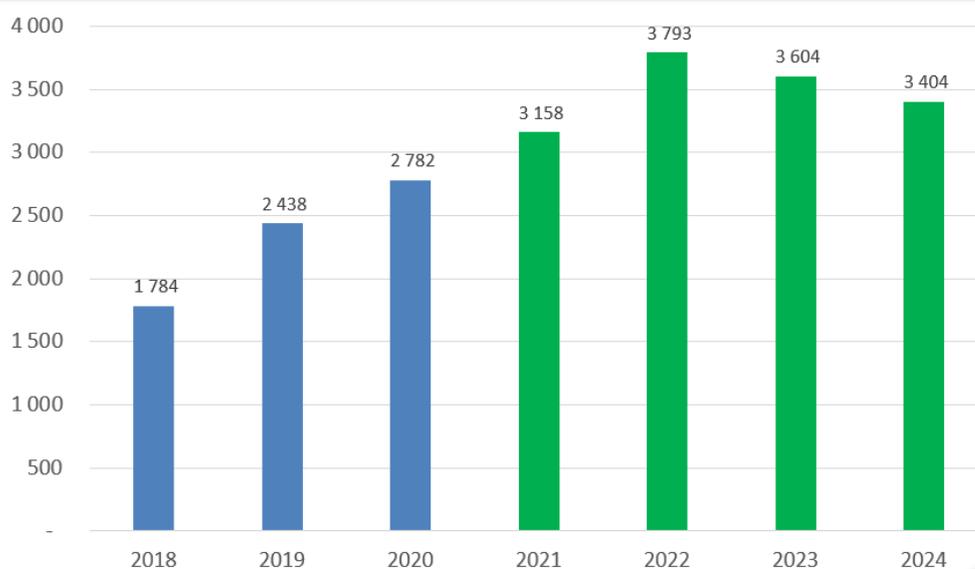
### Les résultats sur l'olympiade



### Les résultats par olympiade



## Fonds associatifs



## Vote

Après un temps laissé aux questions-réponses, il est procédé au vote du budget prévisionnel 2024 tel qu'il vient d'être présenté, faisant apparaître un déficit prévisionnel de 200 K€.

VOTE N° 6					
Vote du budget prévisionnel 2024					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
6	VOTE N° 6	79	8538	89	9362
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
4231	<b>4307</b>	459	49,55%	<b>50,45%</b>	N/A

### Décision :

Le budget prévisionnel 2024 est repoussé, par un vote à la majorité simple.

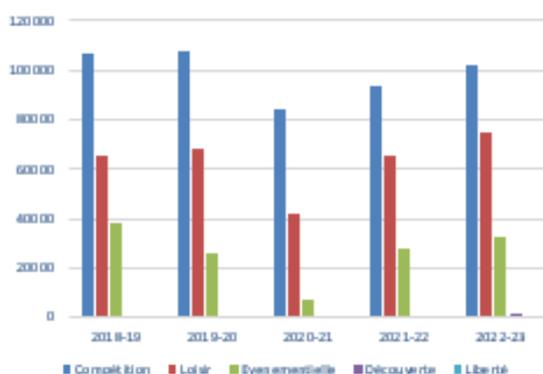


## Point 11 – Rapport du Directeur technique national

En préambule, une vidéo pour évoquer le bilan de l'activité Haut-Niveau est diffusée.

## BILAN

### Chiffres clés - licences / clubs 2022-2023



#### Au 30 juin 2023 : 211 042 licenciés

- 102 178 licences Compétition
- 75 242 licences Loisir
- 32 190 licences Événementielle
- 1 401 licences Découverte
- 31 licences Liberté



- 2022/2023 = 211 042 Licences
- 2018/2019 = 211 462 Licences
- 2015/2016 = 207 213 Licences

## Chiffres clés - Podiums en compétitions internationales

10 décembre 2022 – 9 décembre 2023

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
Jeux Européens	1		2	3
Championnats d'Europe par équipes senior			2	2
Championnats d'Europe U21	1		2	3
Championnats du Monde U15-U19 <u>dec 2022</u>	1	2	7	10
Championnats du monde U15-U19 <u>nov 2023</u>			2	2
Championnats d'Europe U15-U19	1	4	7	12
Championnats d'Europe U13	2			2
TOP 10 Euro jeunes	1			1
WTT Champions			2	2
WTT Star Contender	1		4	5
WTT Contender	1	2	9	12
WTT Feeder	2	3	10	15
WTT Youth Star Contender	6	3	11	20
WTT Youth Contender	7	10	18	35
<b>TOTAUX</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>76</b>	<b>124</b>

## Matérialisation de l'offre sportive fédérale



**UN PING POUR TOUTES  
ET TOUS, PARTOUT,  
TOUT LE TEMPS**

**3** disciplines  
• PING INTÉRIEUR  
• PING  
• PING EXTÉRIEUR

**4** univers  
• ÉCOLE  
• UNIVERSITÉ  
• CITOYEN  
• MILITAIRE

**15** publics cibles

**L'OFFRE SPORTIVE  
DE LA FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**

UN PING POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS

ÉDUCATIF	ACTIF	INCLUSE	COMPÉTITIF
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PING A/T 100</li> <li>▶ PING A/ÉCOLE • PING A/ÉCOLE • ÉCOLE / PING • PING A/ÉCOLE (MILITAIRE)</li> <li>▶ PING A/12 ANS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PING 100</li> <li>▶ PING LOUPE</li> <li>▶ PING ENTRAÎNEMENT</li> <li>▶ PING LABORATOIRE CTO</li> <li>▶ PING LOUPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PING EN MILIEU CARCÉRAL</li> <li>▶ PING CAPSULE • PING CAPSULE • PING CAPSULE (MILITAIRE) • PING CAPSULE (MILITAIRE)</li> <li>▶ PING COLOMBES • PING COLOMBES (MILITAIRE)</li> <li>▶ PING LOUPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ NIVEAUX DE PING TOUR</li> <li>▶ PROGRAMME DE DÉTECTION</li> <li>▶ PING LOUPE, PING FRANCE ET PING A/T 100</li> <li>▶ CHAMPIONNAT FÉDÉRAL</li> <li>▶ CHAMPIONNAT DE FRANCE (MILITAIRE - PING LOUPE - PING A/T 100)</li> <li>▶ CHAMPIONNAT PING</li> <li>▶ COUPES ET TOURNOIS</li> </ul>

Des dispositifs pour les clubs afin de répondre aux attentes des publics cibles.

▶ PRÊT / ▶ EN COURS / ▶ À FAIRE



**2 leviers de promotion**

• PING TOUR  
• ÉTÉ PING

**2 leviers de financement**

• PROJET SPORTIF FÉDÉRAL  
• FONDATION JACQUES SÉCHÉTOIN

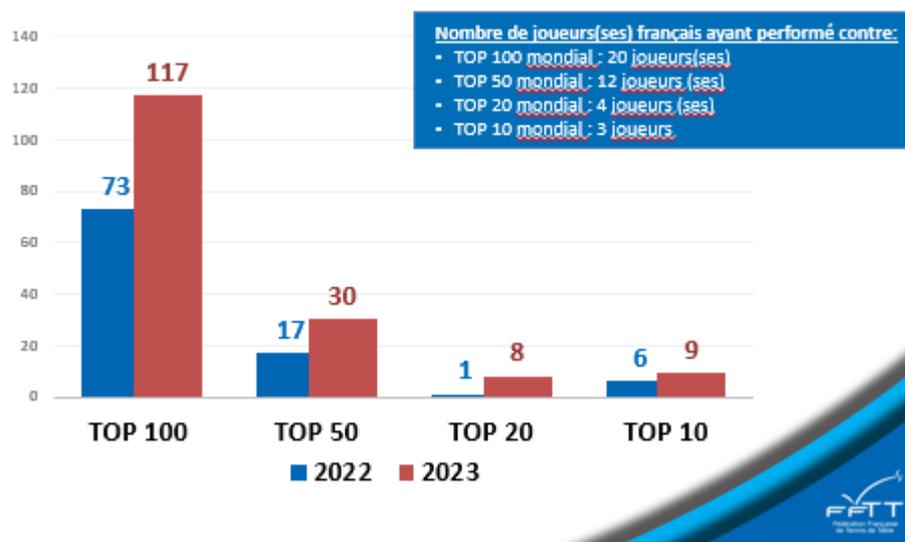
**2 leviers de qualité**

• LABELS CLUBS  
• FORMATION

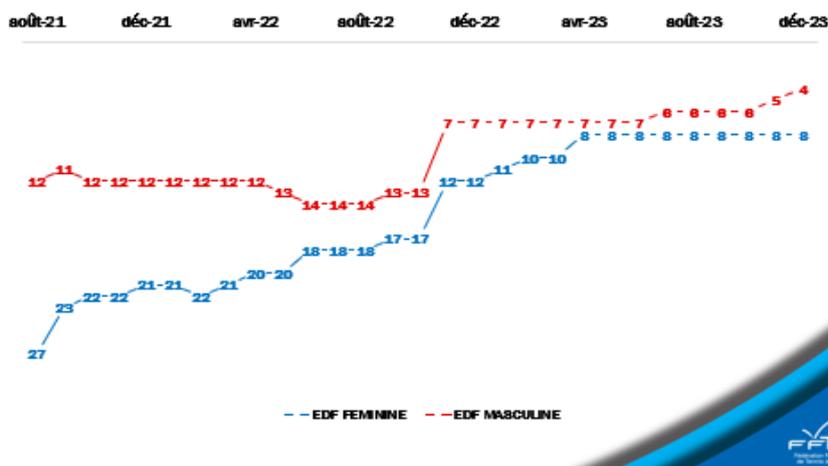
# RAPPORT D'ACTIVITE DES POLES

## Pôle haut niveau

### Victoires obtenues sur circuit international par les joueurs(ses) séniors :



### Évolution des classements mondiaux par équipes depuis les JO de Tokyo



### Des marqueurs forts :

- Place de l'équipe de France dans l'élite européenne :
  - Demi-finales messieurs et dames aux Jeux européens et au championnat d'Europe par équipes de Malmö 2023
- Record de médailles aux Jeux européens
- Évolution des Françaises et Français dans les classements mondiaux :
  - 10 joueurs(ses) dans le TOP 100 dont 5 dans le TOP 50 et 1 dans le top 10
  - Classement mondial EDF masculine : 4° EDF féminine : 8°
- Record de médailles aux championnats du monde jeunes (dec 2022) et des performances significatives en WTT

### Spécificités 2024 :

Le classement mondial conditionne les têtes de séries aux JO

- Circuit WTT
- Les Championnats du Monde par équipes à Busan (16 au 25 février 2024)
- JO Paris (27 juillet au 10 août)

*Impact très fort sur toutes les compétitions nationales (Pro) et européennes*

## **Pôle développement des pratiques**

### **Ping Educatif**

- 1 école – 1 table : 185 écoles (62 écoles en 2022) 50% rural/urbain – 30 000 enfants
- Challenge des cours de récréation : 189 écoles inscrites pour 15 907 participants

### **Ping Actif**

- 16 nouveaux clubs avec une section Alzheimer ou Parkinson, soit 70 au total à ce jour
- 200 animateurs formés ping santé (450 au total)

### **PingVR**

- Animations sur 3 grands salons : Sport Unlimitech, Global Sport Week (VivaTech) et Paris Games Week
- 1<sup>er</sup> championnat de France à Nantes les 17 et 18 décembre 2022 et épreuves qualificatives 2023
- Organisation du 1<sup>er</sup> tournoi Européen avec l'ETTU
- Participation à l'Olympic E-Sport Week à Singapour (2 Français qualifiés en finale)

### **Ping Extérieur**

- 116 projets financés par l'ANS
- 332 nouvelles tables
- Application Freeping by FFTT disponible depuis le 8 juillet (5 670 téléchargements)

### **Spécificités 2024 :**

- Animations et héritage autour de Paris 2024
- Accueil et fidélisation des nouveaux licenciés (dont plus de féminines)
- Consolidation / développement des nouvelles pratiques : V2 appli Freeping, nouveaux sites extérieurs (y compris mobiles), animations
- Championnats du monde Parkinson à Maizières-lès-Metz (automne 2024)
- Convertir les actions en licences !

## **Pôle accompagnement des territoires**

### **Chiffres-clés**

- 12 régions métropolitaines visitées (13 rencontrées) et 2 outre-mer
- + de 53 000 kilomètres parcourus en métropole (AG, réunion, compétition, événement)
- 40 réunions en visioconférence
- 14 « experts en développement » formés ou en cours de formation
- + de 700 clubs utilisateurs des services de la e-malette et/ou du guide du dirigeant

### **Valorisation des territoires : focus**

- Les labels clubs
  - Nombre de labels : 1 512 en 2023 (vs 1 472 en 2022)
  - Nombre de clubs : 411 en 2023 (vs 406 en 2022)
- Annuaire des bonnes pratiques : 50 fiches déposées
- Création de la série « la FFTT à la rencontre de ses territoires » sur Youtube FFTT (8 clubs filmés)

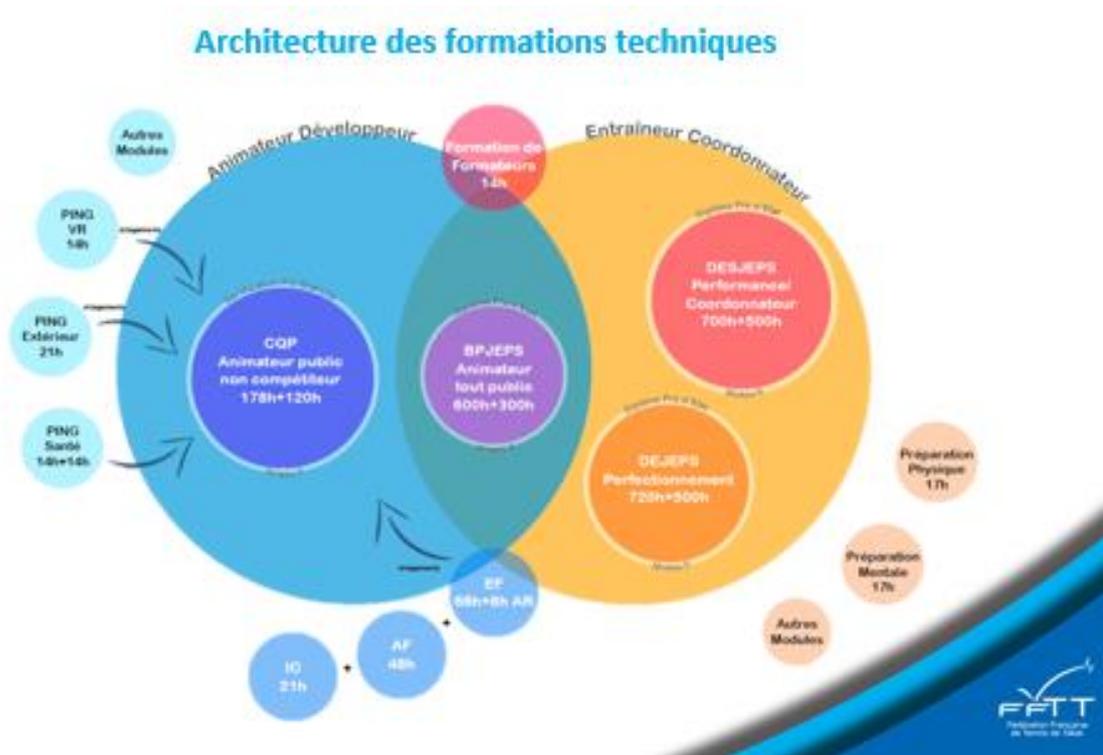
### **Dispositifs spécifiques au service des territoires**

- Services civiques :
  - 44 contrats (vs 22 en 2022 et 15 en 2021)
  - 6 missions différentes
- Dispositif « Du Stade vers l'Emploi » :
  - 18 dates (vs 6 en 2022)
  - 2 000 participants environ dont 180 entreprises

## Spécificités 2024 :

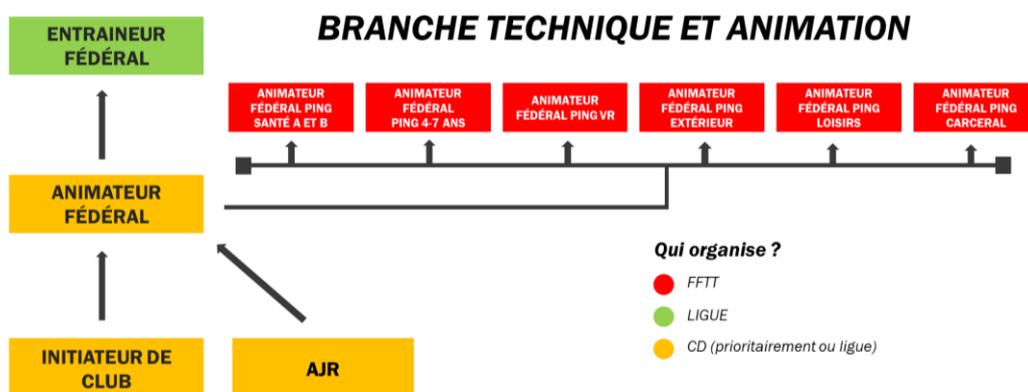
- Nouveaux labels
- Nouveaux partenaires/actions pour le Développement Durable :
- Bilan Carbone FFFT et accompagnement
- Sensibilisation des territoires et formation
- Convertir les actions en licences

## Pôle formation et emploi



## Moderniser la filière fédérale

- 850 diplômes fédéraux délivrés (vs 783 en 2022)
- Déploiement de la formation FOAD IC 4h et 11h (7 régions actuellement, 382 utilisateurs)
- 50 formateurs « PerfTT » en région (589 inscrits à PerfTT sur la plateforme).
- 17 formations Ping Santé (200 nouveaux diplômés)



## Accompagner le développement des nouvelles pratiques et améliorer la qualité de l'accueil dans les clubs

- Obtention de l'agrément CQP animateur de tennis de table pour 3 ans
- Première session de formateurs de PingVR (12 participants)
- Intégration des contenus Ping extérieur et PingVR dans les formations professionnelles BPJEPS

## Elaborer et déployer une nouvelle stratégie de l'emploi et de professionnalisation

- 5 DES JEPS
- 30 DE JEPS
- 30 BP JEPS
- 73 structures intégrées à l'adhésion collective au COSMOS
- Ouverture de l'Espace Dirigeant Employeur (165 connexions depuis le 14/11/2023)

## Spécificités 2024 :

- CQP FFTT et ligues volontaires
- Poursuite du déploiement FOAD pour la filière fédérale (AF et EF)
- Déploiement des formations aux nouvelles pratiques
- Professionnalisation des territoires (accompagnement, aides à l'emploi...)

## UNE EQUIPE DEDIEE ET ENGAGEE

**UN GRAND MERCI**

À mes adjoints et à la Directrice Générale



**Frédéric IMBERT**  
Formation-emploi



**Rozenn JACQUET-YQUEL**  
Haut niveau



**Magali ANDRIER**  
DG/DTNA



**Malory LASNIER**  
Territoires



**Stéphane LELONG**  
Développement

À tous les collaborateurs de la FFTT et des ligues et CD

- CTS
- Salariés FFTT
- Travailleurs indépendants sous contrat de prestation
- Salariés de ligue ou CD sous convention avec la FFTT
- Directeurs de ligue et coordinateurs d'ETR
- Responsables et entraîneurs de pôles Espoir
- .....



## Point 13 – Remise du Mérite fédéral d'or

### VOIE MERITANTE – DIRIGEANT(E) DE LIGUE

- **Philippe BOLMONT** Bains les Bains AMP – Vosges, Grand Est
- **Claude BROSSARD** Bettonnais CS – Ille-et-Vilaine, Bretagne
- **Guy DUSSEAUX** US Fécampoise – Seine-Maritime, Normandie
- **Marc FRIANT** Griesheim Dingsheim TT – Bas-Rhin, Grand Est



## **Point 14 – Clôture de l'Assemblée générale**

---

### **Discours de clôture du Président, Gilles Erb**

Nous arrivons au terme de cette assemblée générale. Permettez-moi de remercier toute mon équipe pour son dévouement, de remercier les salariés pour le travail de l'ombre engagé, de remercier Damien pour la qualité de l'animation, de remercier les différents intervenants.

Nous avons vécu des moments forts avec :

- la mise en conformité de notre gouvernance et la création du conseil de gouvernance
- la création de la licence pour les dirigeants
- le budget prévisionnel 2024
- la remise des mérites fédéraux de bronze, d'argent et d'or pour célébrer l'engagement des bénévoles.

Nous avons voulu faire de ce moment institutionnel un moment d'information, de partage, un moment résolument tourné vers l'avenir.

À quelques semaines des Jeux Olympiques et paralympiques nous nous reverrons à l'occasion d'un congrès au mois de mai 2024.

Je vous remercie pour votre disponibilité, pour votre engagement et pour la qualité des échanges.

Je clos cette assemblée générale non sans vous avoir souhaité un bon retour chez vous, beaucoup de passion pour relever les défis qui s'annoncent, et accompagner vos clubs, vos licenciés dans vos territoires.

J'invite ceux qui peuvent rester à fêter les clubs et les bénévoles à l'occasion de cette première édition des Trophées du Ping. Nous concluons cette belle journée par un dîner convivial et festif. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de journée.

**FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 16H00.**

Françoise LAPICQUE  
Secrétaire générale

Gilles ERB  
Président